


COLL. REG. MED. LOND.
MDXVIII
Ο ΒΙΟC
ΒΡΑΧΥC Η
ΔΕ
ΤΕΧΝΗ
ΜΑΚΡΗ

A monsieur Fournel rédacteur
du Salut Public

hommage de l'auteur

L. Rollac

UN PRÉCURSEUR LYONNAIS

DES

THÉORIES MICROBIENNES



LYON, ASSOCIATION TYPOGRAPHIQUE, RUE DE LA BARRE, 12.

F. PLAN, directeur.





Habit des Medecins et autres personnes
qui visitent les Pestiferés Il est de
marroquin de levant, le masque a les yeux
de cristal, et un long néz rempli de parfums

EXPLICATION DE LA FIGURE

Nous reproduisons ici une gravure fort curieuse et très rare que nous avons trouvée placée en tête d'un exemplaire de l'ouvrage de Grillot : *Lyon affligé de la peste*, 1629, et que nous croyons être de l'époque.

Dans un article récent sur les mesures sanitaires qu'on prenait autrefois à Paris contre les maladies épidémiques, M. Chereau s'exprime ainsi :

« Dans la peste de Marseille, en 1720, on prit une mesure encore plus extravagante. Nous donnons le fac-simile (assez répandu d'ailleurs, mais que plus d'un lecteur pourrait n'avoir jamais vu), d'une curieuse gravure du temps, représentant le costume que portaient les médecins chargés de soigner les pestiférés. » (1). Voici ce que dit à ce sujet Manget, et son opinion sur ce point tranche la question de date :

« Messieurs les médecins Italiens se sont avisés depuis assez long-tems outre la pratique des autres méthodes préservatives, de se servir d'habits accompagnés de masques garnis d'un nés en manière de bec, dont ils remplissoyent la pointe de drogues aromatiques, d'une odeur propre à combattre la force du venin pestilentiel. Messieurs les libraires qui ont imprimé mon précédent Traité, ayant receu lors qu'il sortoit de la presse, un dessein d'un tel habit, qui leur était envoyé de Montpellier d'où l'on les assuroit que MM. Chicoyneau et Verny en avaient fait faire de semblables, pour leur servir à Marseille,

(1) A. Chereau : Des mesures sanitaires qu'on prenait à Paris aux XV[e] et XVI[e] siècles contre les épidémies (*Gazette hebdomadaire de médecine*, 1884, n[os] 36 et 37.)

où ils étoyent envoyés par la Cour, pour le secours des malades: ces Messieurs les libraires, dis-je, crurent faire plaisir au public, en lui en faisant part, et en en mettant l'estampe à la tête dudit Traité. Cependant on remarque que Monsieur Scheuchzer en est un peu scandalisé, et qu'attribuant cette figure burlesque à l'auteur de cet ouvrage, ou plutôt des remarques qui y sont insérées, il est tout surpris qu'un médecin de réputation ait mis une telle nouveauté à l'entrée de sa Loimographie. Mais on le prie de considérer, que, comme l'on vient de le marquer, ce médecin n'est pas celui qui s'est avisé de mettre cette figure à la tête de son Traité, et que d'ailleurs, quoiqu'elle n'ait rien de commun avec ces antiquités qui sont depuis avant le déluge, elle n'est pas cependant tellement nouvelle, que lui-même auteur dudit Traité, n'en ait déjà veu des estampes il y a plus de cinquante-cinq ans, et lorsqu'il était jeune écolier en philosophie : mais que, comme il n'avait jamais regardé celà avec assés d'estime, ni comme une chose dont lui-même eut dêu ou pêu se servir dans les occasions, il s'était entièrement abstenu d'en parler (1). »

Nous pensons que cette déclaration de Manget est absolument sincère. La figure en question n'existe pas dans l'édition de Lyon, 1722, de son Traité, mais nous avons trouvé dans un catalogue de librairie l'indication suivante : Manget, *Traité de la peste*, etc., Genève, 1721, relié avec la *Relation* de Chicoyneau, Verny, etc. Jouxte la copie imprimée à Marseille, 1721, avec une figure curieuse représentant l'habit des médecins de la peste.

(1) Manget : *Nouvelles réflexions sur l'origine, la cause, la propagation, les préservatifs et la cure de la peste*; Genève, Ph. Planche, MDCCXXII, p. 121 et 122.

Étude d'histoire médicale

UN PRÉCURSEUR LYONNAIS
DES
THÉORIES MICROBIENNES

J.-B. GOIFFON

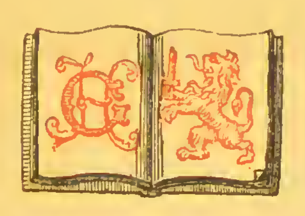
ET LA NATURE ANIMÉE DE LA PESTE

Lu à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, séance du 8 décembre 1885

PAR LE DOCTEUR

HUMBERT MOLLIÈRE

Médecin de l'Hôtel-Dieu,
Président de la Société des Sciences médicales de Lyon.



BALE — LYON — GENÈVE

LIBRAIRIE GÉNÉRALE HENRI GEORG



A MON PÈRE

ANTOINE MOLLIÈRE

Ancien Président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.

UN PRÉCURSEUR LYONNAIS

DES

THÉORIES MICROBIENNES

J.-B. GOIFFON

ET LA NATURE ANIMÉE DE LA PESTE

MESSIEURS,

Il y a deux ans à peine votre très regretté collègue, le docteur Marmy, dans une remarquable étude synthétique, vous mettait au courant des résultats de la science moderne relativement à l'étude des microbes (1). Il vous analysait, en termes très clairs et précis, toute l'œuvre de M. Pasteur et de ses principaux disciples. Dans le modeste travail dont vous voulez

(1) Marmy : *Considérations générales sur les microbes au point de vue pathogénique et prophylactique;* Lyon, 1884.

bien écouter la lecture, je me place à un point de vue absolument différent et tout à fait rétrospectif, et vous me pardonnerez lorsque je vous aurai dit que c'est d'un auteur lyonnais dont je vais avoir à vous parler. Certes, ce n'est pas pour une simple revendication de priorité que j'ai entrepris un tel labeur. Mon but est plus élevé. Les hommes disparaissent, et parfois leurs noms s'effacent d'une manière imméritée, mais les vérités qu'ils ont contribué à mettre au jour demeurent éternellement.

Dans l'histoire de la science il est rare qu'une découverte soit sortie spontanément du cerveau d'un grand homme ; elle est le plus souvent la résultante, je dirais presque la synthèse, du travail collectif de l'époque à laquelle il appartenait, voire même de plusieurs générations antérieures.

Tel est le cas de la théorie microbienne, qui fut plusieurs fois entrevue, puis abandonnée avant son triomphe définitif à notre époque. A cette règle, je ne vois presque d'exception que pour notre Laënnec, qui

découvrit l'auscultation sans avoir eu de précurseurs en aucun temps. C'est pourquoi son nom parmi nous doit être placé bien au-dessus de tous les autres.

Avant d'entrer en matière, qu'il me soit permis de remercier tous ceux qui ont bien voulu m'aider, soit de leurs conseils, soit en mettant à ma disposition des livres difficiles à se procurer, et en première ligne mon excellent ami Joseph Nouvellet, l'aimable érudit qui vient de nous donner l'*Abrégé de l'histoire de la Souveraineté de Dombes, de Cl.-F. de Poleins,* et mon très obligeant confrère le docteur Saint-Lager, dont les précieuses indications m'ont été fort utiles dans la dernière période de mes recherches.

Janvier 1886.

Lorsqu'au commencement du siècle dernier éclata dans la ville de Marseille la terrible épidémie de peste restée célèbre dans l'histoire par l'héroïsme de Monseigneur de Belzunce, des chevaliers de Roze et de Langeron, ainsi que du chancelier Chicoyneau, de Montpellier, qui nous en a laissé la description médicale (1), la France entière et les pays limitrophes furent saisis de terreur. On redoutait avec raison le retour d'une de ces invasions périodiques d'un fléau qui, depuis des siècles, ayant son point de départ dans le delta du Nil, parcourait l'Europe dans tous les sens et ne s'arrêtait qu'après avoir fait d'innombrables victimes. De toutes parts on prit

(1) Cf. *De la peste de Marseille et de la Provence pendant les années 1720 et 1721*, par P. E. Lemontey; Paris, 1821, in-8°. — *Relation touchant les accidents de la peste de Marseille, son pronostic et sa curation*, par MM. Chicoyneau, Verny et Soulier; Lyon, Bruyset, MDCCXXI, suivi d'Observations et réflexions touchant la nature, les événements et le traitement de la peste de Marseille pour confirmer ce qui est avancé dans la relation, par les mêmes.

des mesures de précaution contre l'extension de la maladie : les autorités s'émurent et les médecins s'ingénièrent à trouver des antidotes, des préservatifs et des désinfectants.

Le duc souverain de Lorraine et de Bar, Léopold Ier, dans le cas où ses États seraient envahis, envoya tout exprès à Lyon son médecin Philibert pour y consulter le Collège des médecins de cette ville au sujet de la peste de Marseille. A son retour, il se fit rendre un compte exact de sa mission et lire d'un bout à l'autre le livre de notre compatriote Pestalozzi, ainsi que le catalogue des remèdes de M. de la Monnière, médecin de l'Hôtel-Dieu de Lyon.

C'est qu'en effet dans notre ville, plus que partout ailleurs, l'inquiétude était à son comble. On se souvenait que, juste un siècle auparavant, la peste y avait exercé de tels ravages, que près d'un tiers de ses habitants avaient succombé ; que, quinze années plus tard (1643), une nouvelle épidémie moins meurtrière, il est vrai,

avait encore sévi dans nos murs (1). Aussi dès la première nouvelle de l'éclosion du fléau à Marseille, comme lors des deux précédentes épidémies, MM. les commissaires du bureau de la santé se réunirent-ils pour aviser aux mesures à prendre pour empêcher la propagation du mal. Ce bureau, comme on peut le voir, par les listes qui nous ont été conservées, était composé des citoyens les plus distingués de notre ville, sénéchaux et conseillers du Roy, anciens consuls, procureurs du Roy au bureau de la santé, docteurs et aggrégés *(sic)* au Collège des médecins de Lyon, etc. Il était investi dans ces grandes cir-

(1) Grillot (de la Compagnie de Jésus) : *Lyon affligé de contagion ou narré de ce qui s'est passé de plus mémorable en cette ville depuis 1628 à 1629;* Lyon, François de la Bottière, 1629. Il existe également une édition latine de cet ouvrage. — *L'ordre public pour la ville de Lyon pendant la maladie contagieuse, augmenté d'un Traité de la peste avec quelques questions curieuses*; Lyon, 1670, in-4°. — Poncet : *Documents pour servir à l'histoire de la médecine à Lyon*, p. 70; Paris, Lyon, 1885, in-4°.

constances de pouvoirs extraordinaires pouvant aller jusqu'au droit de vie et de mort (1). Par son ordre, on se hâta de publier une sorte d'instruction pratique à l'usage des médecins pour les guider dans le cas où la peste viendrait à se déclarer, et l'on défendit aux libraires de ne rien imprimer en cette ville touchant la maladie de la peste qui ne lui eût été préalablement soumis. C'est ce petit livre que nous avons eu la bonne fortune de rencontrer. Nous y avons trouvé des renseignements si curieux, des idées tellement avancées pour l'époque que nous avons cru qu'il était de notre devoir, et comme médecin et comme Lyonnais, d'en faire part à nos concitoyens.

J'en dois la communication à l'extrême obligeance de mon confrère le docteur Cartier, qui l'a trouvé dans la bibliothèque de ses ancêtres médecins pendant plusieurs générations de suite à Saint-Priest.

Avant d'en commencer l'analyse, je crois

(1) Grillot, *loc. cit.*

qu'il est nécessaire de donner une description succincte de ce précieux volume, que pour ma part je n'ai jamais rencontré et dont, sans doute, il n'existe plus que quelques rares exemplaires (1). Il fait partie lui-même d'une sorte de recueil artificiel d'autres opuscules non moins rares sur le même sujet, et qui prouvent combien, de toutes parts, on était impressionné par les mêmes événements, et combien aussi l'esprit de décentralisation littéraire et scientifique était encore tenace à cette époque.

Voici le titre de ces diverses pièces : « *Observations faites sur la peste qui règne à présent à Marseille et dans la Provence,* avec avertissement ; à Lyon, chez André

(1) Dans sa *Bibliographie médicale,* Paris, Tross, 1874, colonne 1388, A. Pauly cite, à la même date, le livre suivant : *Observations et réflexions touchant la nature, les événements et le traitement de la peste de Marseille pour confirmer ce qui est avancé dans la relation touchant les accidents de la peste... du 10 décembre 1720* ; Lyon, 1721, in-12, sans nom d'éditeur. Ce ne peut certainement pas être le même ouvrage que celui que nous mentionnons ici.

Laurens, imprimeur de Monseigneur le maréchal duc de Villeroy et de la Ville, rue Raisin, à la Vérité, MDCCXXI, avec approbation et permissions. » Il se compose lui-même : 1° du fameux Avertissement dont nous allons bientôt nous occuper et qui comprend 62 pages ; 2° d'observations sur la maladie contagieuse de Marseille par MM. Bertrand et Michel, médecins aggrégés *(sic)* à Marseille ; d'un mémoire instructif sur la méthode de M. Michel, médecin, et de remèdes familiers dont on dit s'être bien trouvé à Marseille, en tout 29 pages ; 3° enfin, d'une lettre en réponse à M. P..., docteur en médecine, professeur agrégé au Collège des médecins de Lyon, signée G., et comprenant 24 pages. C'est cette dernière pièce qui nous a permis de connaître le nom de l'auteur de l'avertissement, qui n'est pas signé. En effet, cette lettre est une réponse à celle que lui avait adressée Pestalozzi à la fin de son *Traité de la peste* (1) et dans laquelle

(1) *Avis de précaution contre la maladie conta-*

il combat précisément les admirables conceptions de son collègue, qui n'est autre que M. Goiffon, professeur agrégé comme lui, et de plus, membre du bureau de la santé, ainsi qu'on peut le voir à la dernière page du même Traité.

Les autres opuscules contenus dans notre recueil portent les titres suivants : « *Dissertation abrégée sur la peste de Provence,* qui contient tout ce qu'il y a de plus important dans la théorie et dans la pratique de cette maladie par M. Agnès, docteur-médecin de l'Université de Montpellier, à Vienne chez Antoine Mazinier, imprimeur-libraire du Roy et de la Ville, MDCCXXI, avec permission de M. le Juge de police (72 pages). — *Dissertation abrégée sur la maladie de Marseille* avec la manière de la traiter et les préservatifs qui lui conviennent, par M. Boyer, docteur de l'Université de Montpellier et médecin de

gieuse de Marseille qui contient une idée complète de la peste et de ses accidents, etc., etc., parM. Pestalossi ; Lyon, chez les frères Bruyset, au Soleil, rue Mercière, MDCCXXI.

Toulon. Sur la copie imprimée à Toulon, à Vienne chez Antoine Mazinier, imprimeur-libraire, par ordre de Messieurs du bureau de santé, MDCCXXI (17 pages). — *Réfutation des anciennes opinions touchant la peste,* avec la manière de la traiter et les préservatifs qui lui conviennent, par le même, même date et même ville (15 pages). Les vingt-huit axiomes tirés des *Observations sur la peste* par le même, à Vienne, chez Antoine Mazinier, imprimeur-libraire du Roy, de Monseigneur l'Archevêque et de la Ville, par permission de M. le Lieutenant général de police, MDCCXXI. Enfin : *Zagalete* ou *entretiens familiers d'une journée sur la peste de Provence entre un Français et un sauvage*, sans lieu ni date, août 1721. » Ce petit pamphlet humoristique ne manque pas d'un certain agrément.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, un heureux hasard nous ayant fait connaître le nom de cet auteur anonyme dont la lecture nous avait causé un si grand étonnement et tant d'intérêt, nous nous sommes immédiate-

ment mis à la recherche de quelques détails bibliographiques relatifs à sa vie et à ses ouvrages. Nous avons d'abord consulté la célèbre Bibliothèque médicale de Manget (1). Publiée en 1731, cette vaste encyclopédie due à la plume d'un médecin fort distingué, qui lui-même avait écrit un Traité de la peste, semblait devoir nous renseigner sur tout ce qui avait été écrit sur les récents événements de Marseille. Nos espérances furent déçues et le nom de Goiffon ne figure ni dans la Bibliothèque, ni dans le Traité, les seuls ouvrages du savant genevois que nous eussions alors à notre disposition.

Nous cherchâmes ensuite dans la liste des médecins de l'Hôtel-Dieu, et nous ne trouvâmes également pas son nom dans la série plusieurs fois séculaire recueillie et publiée avec tant de soin par M. Pétrequin (2). Nous pensions à recourir aux

(1) *Bibliotheca medica* : Genève, Perachon et Cramer, 2 v. in-f°, MDCCXXXI.

(2) Pétrequin : *Mélanges de chirurgie, ou Histoire médico-chirurgicale de l'Hôtel-Dieu de Lyon*, etc. Paris et Lyon, 1845.

archives poudreuses de l'ancien Collège de médecine, et cette tâche peu en rapport avec la nature de nos études nous effrayait.

Cependant, il était très certain pour nous que Goiffon devait avoir joui, à cette époque, d'une certaine célébrité, témoin le passage suivant que nous empruntons à l'auteur anonyme de la description de la peste de Marseille (1), qui s'adresse certainement à lui, quoique son nom, nous ne savons vraiment pas pourquoi, n'y soit pas non plus prononcé :

« Un médecin de cette ville (Marseille)
« ayant envoyé un Mémoire à un de ses
« amis à Lyon, qui lui avait demandé
« quelques éclaircissements sur la maladie,
« on crut qu'il pouvait être de quelque
« utilité. Un fameux médecin de Lyon
« le fit imprimer, tout informe qu'il était,
« avec un avertissement à la tête, qui
« ternit un peu la mémoire du médecin

(1) *Relation historique de la peste de Marseille, en 1720*, à Cologne, chez Pierre Marteau, imprimeur-libraire, MDCCXXI.

« de Marseille. Celui-ci se ressent de la « négligence qui règne ordinairement dans « les lettres particulières ; celui-là, au con- « traire, est un ouvrage travaillé et fort « poly, dans lequel le système des vers « pestilentiels est mis dans tout son jour « et soutenu dans toutes ses parties d'une « manière capable de lui donner toute la « vraisemblance que peut recevoir la plus « ingénieuse fiction » (p. 375 et 376). Il n'y a pas de doute à avoir et c'est bien de notre auteur dont il s'agit. Puisque les médecins ne voulaient rien nous dire, nous avons eu recours aux historiens de notre ville, tous hommes scrupuleux et minutieux, comme le reconnaîtra quiconque a seulement parcouru les Paradin, les Claude de Rubys, les Menestrier ou les Colonia.

Dans un ouvrage très connu et apprécié des bibliographes lyonnais, bien qu'il contienne parfois quelques inexactitudes, l'abbé Pernetti (1) qui, dans son enfance,

(1) (Pernetti) : *Recherches pour servir à l'Histoire de Lyon, ou les Lyonnais dignes de mémoire :*

connut Goiffon et fut soigné par lui, consacre au médecin bugiste, établi dans notre ville, une notice très étendue et du plus grand intérêt pour nous. Avant d'en donner l'analyse, nous préviendrons le lecteur que, suivant le biographe lyonnais, le silence de Manget relatif à Goiffon ne serait malheureusement pas tout à fait désintéressé. « Nous aurions, dit Pernetti, beaucoup de reproches à faire à ce bibliographe sur sa négligence à l'égard du médecin de Lyon, et plus encore sur sa jalousie : elle lui a fait taire des noms et des faits trop intéressants pour avoir pu être oubliés. La réputation de feu M. Goiffon, par exemple, nuira plus à M. Manget, qui n'a pas daigné en parler dans son ouvrage, que le silence de M. Manget ne fera de tort à M. Goiffon. »

Lyon, MDCCLVII, t. II, p. 94, 241, 246. Il n'est pas fait mention de Goiffon le médecin dans la Galerie civile de l'Ain de Dufay et dans la Bibliothèque des auteurs de Bourgogne de l'abbé Papillon, qui y a mis cependant presque tous les auteurs bressans, la Bresse faisant partie du gouvernement de Bourgogne. (J. Nouvellet.)

Nous prouverons dans la suite combien ce jugement est erroné, en établissant par des textes précis, qu'il fut son admirateur et le défenseur enthousiaste de ses théories.

Jean-Baptiste Goiffon naquit à Cerdon, dans la province de Bugey, le 25 février 1658. Il appartenait à la même famille qu'un certain Joseph Goiffon, prêtre, professeur au séminaire de Thoissey, astronome et poète, aumônier du duc du Maine, et membre de l'Académie de Lyon, qui prit le parti de d'Alembert dans sa querelle avec le P. Tolomas, et préféra donner sa démission de membre de cette compagnie plutôt que de trouver tort au savant mathématicien (1).

(1) Nous avons de lui un livre d'astronomie ayant pour titre : *Felix siderum situs nascente Serenissimo delphino ;* Paris, 1731, in-4°, traduit en français en 1738 et un autre que Lalande cite avec éloges et qui a pour titre : *Harmonie des deux sphères célestes et terrestres ou la correspondance des étoiles aux parties de la terre,* dédié à S. A. S. Mr le duc du Maine, Paris, Etienne Ganeau, 1731, in-12 (imprimé à Trévoux), et 1739, in-4°. Cf. *Biographie des hommes célèbres du département de l'Ain,* par le chanoine Depery ; Bourg, 1835, t. I, p. 108, et Sirand : *Bibliographie de l'Ain,* p. 124.

Il fit à Lyon ses premières études, mais c'est à Montpellier qu'il entreprit celle de la médecine, et il s'y fit immédiatement remarquer par son goût pour la botanique et les dissections anatomiques. Le savant de Jussieu l'a reconnu pour son premier maître dans la connaissance des plantes. Tournefort et le P. Mersenne l'ont cité dans leurs écrits comme un des plus savants de son temps dans cette partie essentielle de la médecine.

Reçu bachelier avec un grand succès, il préféra se perfectionner encore avant d'aborder la pratique; aussi jouit-il dans l'École d'une grande considération, et Chicoyneau, chancelier de l'Université de Montpellier, l'honora de sa confiance. En quittant cette ville, il retourna dans son pays où l'appelaient les siens, et se mit à exercer son art avec beaucoup de succès.

Il y serait sans doute resté en dépit des offres avantageuses de la ville de Bourg pour l'attirer, sans une circonstance particulière qui l'amena à Lyon, où il se fixa. Le marquis de Rougemont, capitaine de

cavalerie au régiment Dauphin, reçut à Lyon une blessure si grave que les médecins et les chirurgiens le jugèrent perdu. Le père de cet officier, qui connaissait le mérite de Goiffon, le fit appeler, et ce dernier fut assez heureux pour guérir son malade. Il aurait été dès lors agrégé au Collège de médecine, s'il n'eût voulu se perfectionner encore dans le traitement des plaies. Il profita donc du crédit que cette guérison lui donna pour demander une place de médecin du Roy dans l'armée d'Italie, en 1687. Le maréchal de Catinat, sous lequel il servit, lui accorda toute sa confiance.

Puis il revint à Lyon, y fut agrégé au Collège des médecins en 1693, et s'y maria avec la fille d'un tireur d'or, nommé Pignardy. En 1705, M. de Tessé, allant commander l'armée d'Espagne, obtint l'ordre de l'emmener avec lui. Il obéit. Les plus grands seigneurs d'Espagne le comblèrent d'amitiés, et la reine le consulta sur sa stérilité. Elle voulut l'avoir pour premier médecin; mais il refusa pour

raison de santé, et revint à Lyon après avoir traversé la ville de Montpellier, où on lui fit une véritable ovation. Il habitait Lyon depuis trente-cinq ans, lorsqu'il se fit inscrire sur le registre des *nommées* le 2 août 1707. En 1716, notre ville l'honora du titre de troisième échevin, dont il exerça les fonctions pendant les années 1716 et 1717 (1).

En 1720, lors de la peste de Provence, son autorité et sa fermeté à la tête du bureau de la santé, aidèrent à garantir notre ville de la contagion qui était presque à ses portes, et c'est à ce moment qu'il publia cet admirable Avertissement que nous sommes heureux d'avoir retiré de l'oubli. — Il mourut d'une attaque d'apoplexie foudroyante le 30 septembre 1730, sur la place de l'Archevêché, sans avoir en rien prévu le malheur qui le menaçait, au moment même où il se disposait à partir pour la campagne. Goiffon était un homme fort

(1) Poulin de Lumina : *Abrégé chronologique de l'Histoire de Lyon ;* 1752, p. 404.

religieux, et il avait mis ordre bien plus à ses affaires spirituelles qu'aux temporelles.

Ses armoiries étaient « d'or au griffon rampant d'azur à dextre et au lion rampant de gueules à senestre, l'un et l'autre affronté » (1). Son petit-fils, du même nom, peintre et vétérinaire, professeur émérite à l'École d'Alfort, mort en 1779, publia en collaboration avec Vincent l'ouvrage suivant : *Mémoire artificielle* (sic) *des principes relatifs à la fidèle représentation des animaux, tant en peinture qu'en sculpture*, Alfort et Paris, 1779 (2).

Les Goiffon, qui furent seigneurs de Bramafan à Sainte-Foy-lès-Lyon au XVIIᵉ siècle, se sont éteints dans les Allut et les de Vernas.

Tels sont les renseignements que nous avons pu recueillir sur notre auteur et sa famille.

(1) Pernetti, *loco citato*, et Révérend du Mesnil : *Armorial de Bresse et Bugey*, p. 301.

(2) Aimé Vingtrinier, *Vieux châteaux de la Bresse et du Bugey* ; Lyon, Georg, 1882, p. 65 et suiv.

Comme nous l'avons dit plus haut, Jean-Baptiste Goiffon a écrit plusieurs ouvrages qui n'ont pas passé à la postérité, et sont pour la plupart introuvables. Suivant le P. de Colonia (1) il publia d'abord une dissertation sur un monstre né à Lyon en 1702, sans autre indication. Puis il donna une édition retouchée de l'Arsenal de chirurgie de Scultet, par ordre de M. le Chancelier, in-4° (2). Il fit paraître ensuite un *Traité sur les maladies des bestiaux qui régnèrent en France en 1714, avec les remèdes convenables, composé par ordre de Monseigneur le maréchal duc de Villeroy*, à Lyon, chez André Laurens, 1714, in-12. Ce petit ouvrage, que nous eussions beaucoup désiré consulter, car il doit contenir des

(1) P. de Colonia, de la Compagnie de Jésus : *Histoire littéraire de la ville de Lyon*, avec une Bibliothèque des auteurs sacrés et profanes, 2me partie ; Lyon, MDCCXXX, p. 804.

(2) La première traduction française de cet ouvrage par Messire François Deboze, docteur en médecine et chirurgien juré à Lyon, parut dans cette ville chez Antoine Cellier fils, rue Mercière, à l'enseigne de la Constance, in-4°, MDCLXXV.

vues originales sur les maladies épizootiques, auxquelles l'auteur applique également sa théorie des germes vivants (1), est aujourd'hui absolument inconnu dans notre ville. M. Vingtrinier l'a cherché inutilement dans les bibliothèques de la ville et du Palais-des-Arts, M. Bertolus dans celle de l'École vétérinaire. Il n'en existe sans doute plus aucun exemplaire.

Enfin, des observations sur la peste de Provence et sur celle de Gévaudan chez Laurens et chez Valfray, 1721 et 1722. Le premier n'est autre que notre petit volume d'observations, comme le prouve le nom même de l'éditeur. Nous croyons également que l'ouvrage que le chanoine Depery, et d'après lui M. Vingtrinier, indiquent tous deux sous le titre de *Réponse aux observations de Chicoyneau, Verny et Soulier, sur la nature, les événements et le traitement de la peste à Marseille*, Lyon, 1721, sans donner le nom de l'éditeur, est encore le

(1) *Observations faites sur la peste*, etc., p. 31 de l'Avertissement.

même que le nôtre ; car sous ce dernier titre le savant bibliothécaire de la ville de Lyon l'a vainement cherché dans les deux principaux dépôts de notre ville, et M. Icard ne l'a également pas trouvé dans les collections de la Faculté de médecine (1).

Le second, dont nous devons la connaissance à notre excellent ami Joseph Nouvellet et dont il existe également un autre exemplaire à la bibliothèque du Palais-des-Arts, n'a été mentionné que par un seul de nos bibliographes contemporains : Pauly, *Bibliographie des sciences médicales*, Paris, Tross, 1874, fol. 1379. Cependant Goiffon y revient sur les mêmes sujets que dans le précédent, met en avant les mêmes arguments et transforme la simple notion de la nature animée de la contagion, timidement mise en avant par quelques savants,

(1) Que ces Messieurs veuillent bien recevoir l'expression de toute notre reconnaissance pour l'obligeance avec laquelle ils ont bien voulu nous donner plusieurs renseignements utiles et mettre à notre disposition un certain nombre de livres rares sur la peste.

en une véritable loi de pathologie générale.

Par la confusion accidentelle du mot de « beste » pris pour celui de « peste », un bibliographe, très érudit pourtant (1), attribue à notre auteur une Relation et Dissertation sur la bête du Gévaudan, Lyon, 1722, in-8, et ce qui prouve bien sa méprise, c'est qu'il lui assigne précisement la même date que celle du véritable ouvrage de Goiffon. Afin d'éviter à l'avenir toute équivoque sur ce point, nous donnerons ici le titre exact de l'exemplaire que nous avons sous les yeux :

« *Relation et dissertation sur la peste du Gevaudan*, dediées à Monseigneur le maréchal de Villeroy à Lyon, de l'imprimerie de Pierre Valfray, imprimeur ordinaire du Roy et de Monseigneur l'Archevêque, rue Mercière, à la Couronne d'or, MDCCXXII, avec privilège du Roy, petit in-8. Il se compose : 1° d'une dédicace au maréchal de

(1) *Châteaux de la Bresse et du Bugey*, *loc. cit.*, p. 67.

Villeroy, signée Goiffon; 2° d'une préface au lecteur; 3° du privilège, de l'approbation, du consentement de MM. les Présidents et Commissaires de la santé; 4° d'un rapport à Madame, daté de Marvejols, 10 novembre 1721, par Lemoine et Bailly, médecins délégués dans la province de Gévaudan par la Cour; 5° d'une lettre de ces derniers à M. Goiffon; 6° d'une autre écrite en latin par les mêmes et dédiée par eux à Joseph Defornès, médecin de Barcelone, délégué à Montpellier par le vice-roi de Catalogne, pour y étudier la marche de la peste; 7° d'une dissertation sur la peste, de 153 pages, plus 4 pages d'*errata* pour servir de réponse à MM. Lemoine et Bailly, docteurs en médecine de la Faculté de Paris, envoyés par la Cour dans la province de Gévaudan, et signée Goiffon, Lyon, 18 février 1722. »

Tant que Goiffon vécut, le public se flatta qu'il lui donnerait son Traité sur l'oreille; mais ce livre n'a jamais vu le jour, pas plus que son histoire des plantes du Lyonnais rappelées à leur véritable classe, selon la nouvelle méthode de M. de Tournefort.

Ce dernier ouvrage, ajoute le P. de Colonia, paraît nécessaire pour perfectionner celui de Daleschamp, et avec le seul secours de l'un et de l'autre on pourrait connaître exactement quatre mille sortes de plantes qu'on trouve dans le Lyonnais. Suivant Depery, si ce dernier ouvrage n'a pas été imprimé, il a existé en manuscrit sous ce titre : *Index plantarum quæ circa Lugdunum nascuntur*. Il existait même une copie de cet index, mais incomplète, dans la bibliothèque de M. de Jussieu.

On n'a pu tirer aucun parti des autres ouvrages qu'il a laissés en manuscrits. Sa manière d'écrire et ses ratures les rendent indéchiffrables; cependant son fils, ajoute naïvement Pernetti, n'a rien oublié pour procurer à sa patrie ces monuments de la science de son père.

Nous espérons que le lecteur ne trouvera pas ces quelques détails de bibliographie et d'histoire trop étendus : nous les avons jugés nécessaires dans un travail de ce genre. Ils nous montrent l'activité scientifique qui régnait à cette époque, et prouvent

de plus en plus que les idées originales que nous allons trouver dans ce fameux Avertissement n'ont point été émises comme au hasard, mais dérivent d'une conception supérieure des phénomènes observés et des liens qui rattachent les résultats à leurs causes naturelles.

On voit, en effet, dès les premières pages qu'il ne s'agit plus des vieux errements du temps passé. Dès le début, l'auteur déplore l'insuffisance de nos ressources contre la peste, et, véritablement, peut-on bien combattre une maladie dont on ignore la nature ? *Quod sufficit ad cognoscendum, sufficit ad curandum*, venait de dire un grand clinicien ; c'est déjà la maxime que semble adopter notre Lyonnais. Aussi paraît-il laisser complètement de côté la tradition vulgaire, les théories galéniques sur la peste antonine, les étiologies banales tirées des constellations, des révolutions sidérales. Il n'admet pas non plus qu'on ne puisse pénétrer l'essence de ce poison subtil qui, sorti d'une cassette, ravagea d'un bout à l'autre l'empire romain et

faillit dépeupler la terre. Il faut donc aller plus à fond qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour dans la recherche de la nature même du fléau.

Pour lui, il paraît démontré qu'il faut le contact de l'homme pour que la maladie se développe chez son semblable, et se transmette ensuite à d'autres individus. Que ce contact soit médiat ou immédiat, il est absolument nécessaire. C'est pourquoi on est obligé d'admettre l'existence d'un contage, d'une sorte de *materies morbi*, dont nous avons à rechercher l'essence.

La maladie ne se forme pas en nous, « c'est un venin qui vient du dehors et qui, comme le poison le plus présent, produit ses effets indifféremment sur toutes sortes de sujets », quels que soient leur constitution et leur tempérament. Passant de ce premier principe à sa conséquence immédiate, l'intoxication du sang par ce venin, il déclare que peu importe qu'un tel poison agisse comme un acide ou un alcali, « comme si le sang ne pouvait être vicié

que de l'une ou l'autre manière et par l'un de ces deux êtres que les chimistes ont inventés ». Au reste, il existe dans la nature un grand nombre de poisons du sang et qui agissent sur lui de manières très diverses. « La multiplicité des symptômes et des accidents qui suivent les autres maladies sont des moyens dont on se sert comme autant de faits connus et certains pour découvrir, par une méthode analytique, la cause dont ils dépendent; mais, dans celle-ci, ils sont si divers, si bizarres et souvent si opposés, qu'on ne saurait supposer un principe ou une cause, faire une supposition juste par laquelle on puisse tous les expliquer. »

Ceci est encore entièrement vrai de nos jours pour la plupart des maladies infectieuses, et l'hypothèse des ptomaïnes sécrétées par les microbes et allant infecter le sang ne repose encore sur aucune donnée rigoureuse. Ce n'est donc pas par ce côté de la question qu'on peut saisir la vérité. Suivant l'auteur, c'est par le côté extérieur qu'il faut encore chercher à l'aborder, et

celui qui suppose pour origine de la peste l'existence de vers ou d'insectes, « quoique peu suivi et le moins approuvé, paraît pourtant, à son avis, le plus raisonnable, eu égard à deux caractères essentiels à la peste, formellement et diamétralement opposés l'un à l'autre : le premier, une adhérence constante de ce venin à tous les corps auxquels il est attaché ; le second, cette légèreté et facilité avec laquelle il se communique si promptement » ; deux propriétés qui supposent tout à la fois une grande ténacité et une grande volatilité. Il est évidemment impossible d'assigner de semblables propriétés à un venin quelconque, ou, comme le veulent les auteurs, à un ferment qui ne peut se multiplier aussi rapidement qu'il le faudrait pour infecter à la fois une si grande masse d'individus. Les ferments perdent de leur puissance en se divisant à l'infini ; tout au contraire, le venin de la peste devient toujours plus fort, plus puissant et plus funeste à mesure qu'il se répand et se divise. Tous ces caractères ne répondent-ils pas à ceux

d'une cause animée, vivante, capable de se reproduire, de multiplier et de se répandre au loin, de repulluler au bout de plusieurs années de sommeil, quand des conditions favorables se reproduisent de nouveau ? Les vers ou plutôt les insectes ne remplissent-ils pas toutes ces conditions ?

Certes, et l'auteur nous le dit lui-même, cette idée n'était pas absolument nouvelle. Un grand savant du XVII[e] siècle, qui a abordé tous les problèmes des connaissances humaines, le Père Athanase Kircher, de la Compagnie de Jésus, avait admis déjà que le germe pestilentiel consistait en une masse innombrable de petits vers ailés qui, partant du corps infecté de ce mal, voltigeaient en l'air comme par essaims et s'attachaient à tout ce qu'ils rencontraient ; mais il y a loin de cette conception certainement très élevée de la nature animée de la contagion, et néanmoins toujours fort hypothétique, aux arguments si nombreux et si bien conduits de notre auteur. Les mêmes remarques s'appliquent à l'opinion de ceux qui attribuent à l'ag-

glomération et aux migrations de ces mêmes insectes la formation de ces prétendus nuages pestilentiels dont Hanneman et d'Aubigné nous ont donné la description, et qui, à notre avis, sont des phénomènes liés à de tout autres causes ou de simples créations d'imaginations effrayées (1).

Aussi bien, arrivés à ce point de notre étude, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de reproduire textuellement des fragments de plus en plus longs du texte même de son œuvre. Dans ces sortes de revendications tardives, il est toujours préférable d'entendre l'auteur lui-même plaider sa

(1) Manget : *Traité de la Peste et des moyens de s'en préserver;* Lyon, MDCCXXII, p. 52 et suiv. Dans le t. XXVI, p. 115, de sa Bibliothèque choisie, Planque cite l'opinion d'un certain Vidal qui publia dans le *Journal des savants*, juillet 1722, p. 442, un travail sur la maladie pestilentielle qui régnait alors à Verdun et qui, suivant lui, était causée par des vers que l'on rencontrait, du reste, en grand nombre, à l'autopsie ; mais, comme il s'agit de lombrics volumineux, nous croyons qu'il n'y a pas de rapprochements à établir entre les faits de ce genre et les théories que nous discutons.

cause, et souvent le terme même qu'il a employé de préférence à un autre rend plus exactement le fond de sa pensée, surtout lorsqu'il s'agit d'hypothèses déduites elles-mêmes d'analogies plutôt que de faits observés directement avec les sens.

Le professeur agrégé Goiffon se pose donc ici en véritable précurseur des découvertes modernes sur la théorie microbienne qui domine aujourd'hui la pathologie générale. Il ne lui a manqué que de voir par ses yeux ces agents de la contagion qu'il avait si bien reconnus par induction. Peut-on lui faire un reproche d'avoir si fermement proclamé leur existence ? C'est comme si l'on contestait à Harvey l'honneur de la découverte de la circulation du sang, parce qu'il n'avait pu qu'admettre comme une hypothèse celle des vaisseaux capillaires que Malpighi devait démontrer plus tard à l'aide du microscope. Après avoir, comme nous l'avons vu plus haut, fait bon marché de toutes les causes banales mises en avant jusqu'à lui, il aborde très résolument sa thèse nouvelle avec

d'autant plus de détails et de précision qu'elle doit rencontrer de nombreux adversaires.

Les termes dont il se sert dans le premier paragraphe, que nous allons citer, étonneront peut-être le lecteur moderne accoutumé à la sobriété et à la spécialisation du langage scientifique de notre époque. Nous croyons devoir le prévenir qu'il n'a pas à se méprendre à ce sujet. Pendant les XVIe et XVIIe siècles, par suite des nombreuses guerres qui ensanglantèrent l'Europe, les épidémies de peste furent aussi nombreuses que meurtrières. A voir ces immenses destructions d'hommes se reproduisant à tout moment, et sans cause directement palpable, on en vint à admettre parfois une intervention immédiate de la Providence dont il fallait avant tout chercher à apaiser le courroux. C'est ce qui explique pourquoi la plupart des nombreux traités sur la peste publiés pendant cette période renferment presque toujours un recueil de prières spécialement composées pour obtenir de Dieu la cessa-

tion du fléau. Ce n'est pas un des points les moins intéressants de l'histoire des grandes épidémies, et l'existence de monuments expiatoires conservés jusqu'à nos jours permet d'établir le lieu de leurs foyers principaux, aussi bien que les limites qu'elles n'ont pas franchies (1).

(1) Voyez, pour ce qui concerne ce côté de la question : *Des secrets souverains et vrais remèdes contre la Peste*, etc., par Messire Étienne Ydeley prestre, chapelain ordinaire des pauvres pestiférés de la ville de Besançon et présentement serviteur aux affligés de la ville de Lyon; Lyon, par Jean Stratius, rue Mercière, MDLXXXI, in-12. On y trouve le détail de toutes les prières et cérémonies de l'Église, usitées en temps de peste. — A. Royet, Excellent traité de la Peste, Lyon, pour Jean Durant, MDLXXXII, termine son livre par une citation des Psaumes et un chapitre de philosophie religieuse et spiritualiste. — Angelus Sala Vincentinus Venetus, dans son Traité de la Peste (en français), imprimé à Leyden (*sic*), en 1617, chez Godefroy Basson, p. 10, parle dans le même sens. — Citons encore Ranchin : Opuscules ou Traités divers et curieux de médecine : *Traité de la Peste*. Avis au lecteur, Lyon, Pierre Ravaud, MDCXL et, plus près de nous, Manget, *Bibliotheca medico-practica*, 1695-98. — Pestalozzi et presque tous les ouvrages que nous avons consultés sur cette

Mais revenons à notre savant Lyonnais, et voici comment il s'exprime : « Quoi-
« qu'on ne puisse douter que la peste ne
« soit un fléau de la colère de Dieu, on ne
« doit pas pourtant penser qu'il y ait du
« miracle, quelque prévention que l'on ait
« pour croire qu'il y a dans cette maladie
« quelque chose qui surpasse les lois de
« la nature. Les règles que sa sagesse a
« établies sont assez puissantes et assez
« fécondes pour opérer de plus grands et
« de plus surprenants effets.

« Combien y a-t-il d'animaux qui font
« la guerre à l'homme et qui le font sou-
« venir sans cesse qu'il est pécheur, dont
« Dieu peut se servir pour le punir, quand
« sa justice l'ordonne ? Pour lui faire con-
« naître son néant, il a destiné les plus
« vils, les plus petits et ce qu'on appelle

dernière épidémie. — Nous profitons de cette occasion pour signaler aux bibliographes les deux ouvrages de Sala (en français et à cette date) et de Royet, que je n'ai trouvés mentionnés nulle part, sauf le dernier, t. II, p. 799 de l'*Histoire littéraire de Lyon*, du Père de Colonia.

« insectes pour lui insulter... S'il en a
« rendu une partie de visible, c'est sans
« doute pour qu'il pût les chasser et s'en
« défendre ; et s'il y en a d'invisibles, con-
« tre lesquels les sens qu'il nous a donnés
« pour notre conservation ne sont d'aucun
« usage, c'est aussi pour que les ordres
« de sa justice soient exécutés... quand il
« lui plaît, et quand nous nous sommes
« rendus indignes de ses miséricordes.
« Pour l'exécution de ce dessein, Dieu
« n'a besoin que de ses règles générales,
« et n'est pas obligé d'agir par des voies
« particulières (1). Des insectes venimeux

(1) Il est facile de juger par cette dernière phrase de l'esprit philosophique de l'auteur, et l'on reconnaît immédiatement un adepte de la célèbre doctrine de Malebranche qui peut se résumer en ces mots : Dieu n'agit pas par des volontés particulières. Cf. Malebranche : *Entretiens sur la métaphysique*, *treizième entretien*, t. II, p. 166, Paris, 1711. — Aussi bien, à mesure que nous avancerons dans l'analyse de l'œuvre du médecin lyonnais, le verrons-nous user encore, comme ici, des procédés de la méthode cartésienne, surtout en ce qui concerne la valeur que l'on doit accorder à l'hypothèse qui leur sert de base, dans les déductions qu'on en tire.

« apportés de quelque contrée étrangère « avec des marchandises, d'où ils se ré- « pandront dans les airs d'une ville, pro- « duiront tous les funestes effets qu'on « remarque dans la peste. »

Passant ensuite au mode de dissémination de ces petits insectes, il ajoute « que l'on pourra comprendre, beaucoup « mieux que par toute autre hypothèse, la « multiplication de la cause de la peste, « la raison de sa durée et une résurrec- « tion, s'il est permis de parler ainsi après « plusieurs années ». En effet, il n'y a rien dans cette supposition qui soit contraire au bon sens et « ne soit conforme « à l'expérience ». Ne sait-on pas que « de « génération en génération les insectes se « multiplient à l'infini ? »

Si ces insectes ne sont point visibles pour nos sens, de meilleurs microscopes arriveront sans doute un jour à nous les montrer, et l'existence de tels infiniment petits est en parfaite harmonie avec les données de la science. « Quoiqu'il y ait de « grandes différences entre les rapports de

« grandeur du corps d'un éléphant à celui « d'une mite, il se peut néanmoins, et la « raison ne s'y oppose pas, qu'il y ait des « insectes qui, par rapport à la mite, sont « ce que la mite est à l'égard de l'élé- « phant. » Évidemment ce n'est qu'aux microbes qu'une pareille manière de voir peut s'appliquer. Mais allons plus loin, et suivons-le attentivement dans son argumentation. Ce premier principe établi, on en voit les déductions s'enchaîner avec une simplicité merveilleuse. Ces animalcules étrangers à notre pays, apportés dans les vaisseaux avec les marchandises du Levant et des contrées éloignées, « se multiplient dans un temps et ne le font pas dans un autre », ce qui explique les intermittences et la rareté des épidémies.

De même que chaque pays a ses plantes et ses animaux qui lui sont propres, de même aussi les animalcules de la peste se multiplient dans certaines contrées et non pas dans d'autres, de telle sorte que lorsqu'ils y sont apportés fortuitement ils ne se développent pas indéfiniment comme aux lieux de leur origine.

Quant aux arguments qu'on croit tirer de leur extrême petitesse contre leur existence, « ils ont cela de commun avec les autres causes de la peste établies par les auteurs... avec les vapeurs et les exhalaisons de la terre, les atomes, les miasmes, les corpuscules et les levains », et sur ce l'auteur ajoute mélancoliquement cette réflexion profonde, encore vraie de nos jours : « C'est par la raison, et non par les yeux, que les médecins découvrent les causes des maladies ; il y en a peu qui ne soient invisibles. »

Aussi bien doit-on renoncer à la théorie des levains qu'on ne voit pas davantage, et dont on ne peut, de plus, expliquer le mécanisme. Comment admettre leur multiplication indéfinie sans qu'ils s'épuisent à un certain moment par leur propre expansion ? De plus, comment peuvent-ils se répandre et se disséminer dans les airs ? Quant à ceux qui se multiplient dans nos humeurs, comment admettre leur sortie, de façon à infecter tant de personnes et de marchandises pour propager ainsi le fléau ?

Cette idée de les remplacer par une matière vivante et susceptible de se perpétuer indéfiniment par générations successives, si elle rencontre les conditions extérieures nécessaires à son développement, n'est-elle pas tout à fait extraordinaire pour l'époque ? Elle substitue à l'action absolument incompréhensible des levains, telle qu'on l'admettait alors, une cause naturelle dont les résultats se déroulent de la façon la plus simple. « Comment, en effet, une petite portion de ce « levain, renfermée plusieurs années dans « une cassette, dans un ballot, attachée à « une corde », pourra-t-elle infecter les individus qui s'en seront seulement approchés, « et qui n'auront humé, ni les « uns ni les autres, pour ainsi parler, « qu'un atome de ce levain, et que chacun « d'eux en puisse encore infecter bien « d'autres avec cet atome, qu'il faudra supposer être divisé en vingt, trente, qua« rante mille parties, pour qu'il soit ca« pable de communiquer la peste par la « suite à autant de personnes ? Cette pro-

« gression laisse des doutes dans un esprit « exempt de préventions, non pas, à la « vérité, par rapport à la division de « l'atome, qui peut, si l'on veut, aller à « l'infini, mais à raison de la puissance « multipliée de cet atome qui, suivant « l'expérience et la certitude du fait, de- « vrait augmenter en force et en vertu à « mesure qu'il diminue de sa masse, et « que de plus en plus elle est divisée et « toujours partagée en de plus petites « parcelles.... ce qui répugne à la raison. »

Tout au contraire, les levains qui se communiquent par un contact immédiat ne perdent rien de leur tout et conservent ainsi leurs propriétés d'un individu à un autre. « Les levains de la rage, par exemple, « des maux vénériens, du scorbut (?) se « communiquent des malades à ceux qui « sont en santé, mais ils ne se communi- « quent pas de loin ; on peut même s'ap- « procher, converser et vivre avec des gens « qui ont été frappés et affectés par quel- « qu'un des levains de cette sorte. » Il est donc impossible d'admettre que la peste

qui se transmet à de si grandes distances, alors qu'elle a toujours été importée par des personnes ou des objets de provenance suspecte, puisse se répandre dans un si grand espace, si elle avait pour cause un levain ordinaire. Comment, en pareil cas, expliquer qu'elle ait pu demeurer assoupie pendant des mois entiers et des années et se réveiller dans les mêmes villes, sans nouvelle cause d'importation comme il arriva dans la dernière peste de Lyon, qui s'éteignit et se ralluma à trois reprises dans l'espace de dix ans ? Encore une fois, l'extrême division du levain qui se produirait alors dans l'air devrait nécessairement entraîner rapidement sa disparition. On ne peut donc admettre que « les levains ni aucune cause « inanimée puissent être approuvés et ad- « mis comme cause de la peste ». Il n'y a donc que les animaux « à qui l'air donne la « vie » qui puissent se perpétuer et échapper aux destructions et aux combinaisons du milieu ambiant. Cette pensée, quoique exprimée d'une manière un peu nuageuse, prouve d'une façon évidente que

l'auteur se faisait une idée très juste de l'action comburante de l'air sur les substances privées de vie : il pressentait donc aussi la découverte de l'oxygène.

Quelque petits que soient donc les insectes ou plutôt les vermisseaux d'où dérive la peste, ils n'en conservent pas moins, comme les autres animaux et les végétaux, les caractères propres à leur espèce dont ils ne dévient pas; et il y a très certainement d'autres maladies que la peste « qui dépendent de quelque autre genre de vers ». Il y a des auteurs qui croient que la vérole et les autres maux vénériens ont leur cause dans de petis vers. Un savant professeur de l'Université de Montpellier vient de publier, sous le nom d'un médecin nommé Riberty, une dissertation dans laquelle « il « soutient cette opinion, qui, suivant les « observations faites avec les microscopes, « paraît avoir beaucoup de vraisemblance « et semble se confirmer par les vers que « l'on découvre avec les yeux dans le vinai- « gre » et dans un grand nombres d'autres liquides, qu'ils soient en leur état naturel

ou en putréfaction. « La petite vérole et « la rougeole, qui sont reconnues pour « maladies contagieuses, ont peut-être leur « cause, aussi bien que plusieurs maladies « épidémiques, dans quelque espèce par- « ticulière de petits vers ou insectes imper- « ceptibles qui s'insinuent dans le corps « de ceux qui deviennent malades et s'at- « tachent aux habits de ceux qui les trans- « fèrent. »

Il en est de même enfin de la peste des bestiaux, qui procède évidemment *de petits vers déposés sur le foin et les herbes dont ils se nourrissent, et les ulcérations que la plupart des animaux malades portent à la langue et à la bouche confirment cette opinion*. Seule la différence spécifique des deux sortes de vers peut expliquer pourquoi la peste de l'homme ne se transmet pas aux animaux, et réciproquement.

« Toutes les hypothèses qui établissent « la cause de la peste dans des choses ina- « nimées sont sujettes aux mêmes diffi- « cultés que les levains : les influences « malignes des astres ou planètes, des

« constellations, des comètes ; les vapeurs
« arsenicales et les exhalaisons vermineu-
« ses de la terre, les miasmes, les corpus-
« cules et les atomes tranchants et corrosifs,
« âcres ou acides, en un mot toutes les
« causes assignées par les auteurs ne sau-
« raient se régénérer quand elles ont une
« fois cessé. » Et en admettant même que la chose puisse avoir lieu quelquefois, comme il faut que nécessairement ce développement se fasse, et fort lentement, il ne peut en aucune façon donner l'explication de ces épidémies à début brusque et en quelque sorte foudroyant, qui moissonnent dès les premiers jours des milliers d'existences sur une grande étendue de territoire.

Comme conclusion en quelque sorte forcée de tous ces raisonnements basés sur l'analogie et l'observation rigoureuse des faits, on est donc amené à dire que, « toute
« prévention à part, tant qu'on voudra éta-
« blir cette cause dans des sujets inanimés,
« on n'expliquera jamais avec satisfaction
« aucun des symptômes, au lieu qu'en
« supposant des vermisseaux, des petits

« vers, des insectes, *des petits corps ani-*
« *més,* l'on comprend sans tant de peine
« et de difficulté la multiplication de la
« cause de la peste et, de plus, sa résurrec-
« tion, s'il est permis de se servir de ce ter-
« me, et son renouvellement après plu-
« sieurs années d'extinction ou de cessation;
« comment elle se produit par de petits
« commencements, qui vont toujours en
« augmentant, et qu'elle recommence et
« se renouvelle de même ».

Ceci explique encore comment la peste venue du Levant a infecté si rapidement la ville de Marseille. Pendant le temps assez long qu'a duré la traversée, les animalcules se trouvant sur les ballots et les marchandises se sont multipliés à plusieurs générations, de telle sorte que, lorsque le navire fut déchargé, les premiers qui y touchèrent furent foudroyés, et ainsi de suite de contacts en contacts plus ou moins immédiats. Aussi bien, le nombre de ces ennemis invisibles, multiplié toujours par de nouvelles éclosions, s'accroît avec une si grande rapidité, que, quelle que soit la

destruction qu'on puisse en faire, « quel-
« que petit que soit le nombre des vivants
« ou de leurs œufs, il en restera toujours
« assez pour infecter les villes voisines et
« éloignées si, par malheur, quelqu'une de
« leurs espèces ou de leurs œufs ou semen-
« ces y sont portés ; et l'on comprendra,
« ce qui est encore bien plus surprenant,
« comment un peu de ce venin, caché dans
« un peu de laine, de linge et autre chose,
« se manifeste après plusieurs années et
« porte la mortalité en des villes et des
« provinces entières ».

Enfin, en quoi que puisse consister la peste, « quelle qu'en puisse être la cause,
« il est certain, et tous les auteurs en
« conviennent, l'expérience et ses effets
« confirment que c'est un venin qui vient
« de dehors, qui ne s'engendre et ne se
« forme pas dans le corps des malades »,
c'est uniquement un agent extérieur qui s'insinue dans notre organisme, au sein du milieu ambiant; c'est là le dernier mot de la doctrine, et sur ces données étiologiques toute la thérapeutique sera basée.

Aussi l'auteur fait-il immédiatement bon marché de toutes les médications plus ou moins empiriques généralement employées contre la peste : telles sont, en premier lieu, la saignée, les purgatifs et les vomitifs. Aucun médecin ne saurait se vanter d'avoir employé avec succès quelqu'un de ces trois remèdes dans une semblable maladie. « Ce sera donc à des spécifiques, à « des antidotes et alexitères, en un mot « à des contre-poisons et dompte-venins « qu'il faudra s'appliquer, c'est-à-dire à des « altérants qui soient formellement con- « traires en propriété et en vertu à ce ve- « nin, et qui soient propres pour exter- « miner et anéantir cet ennemi mortel ou « l'expulser et le chasser hors des veines. »

Les diaphorétiques, les légers sudorifiques et les cordiaux tempérés sont les médicaments qui ont toujours donné les meilleurs résultats contre la peste, parce qu'ils favorisent l'expulsion des venins au travers du corps, surtout lorsqu'ils sont associés aux acides qui sont considérés comme les meilleurs remèdes contre plusieurs sortes

de poisons. Le vinaigre et les préparations qu'on en fait avec les plantes amères et aromatiques est un remède très recommandé contre la contagion pour en préserver et en guérir, soit à l'extérieur, soit même à l'intérieur. Il en est de même, comme préservatif, de tous les parfums qu'on fait brûler en temps d'épidémie, et même aussi de la fumée du tabac.

Quant aux antidotes, il n'y a guère à compter sur eux; cependant, comme il en existe quelques-uns que l'usage a consacrés et qui parfois ont paru donner quelques bons résultats, on pourra continuer à en faire usage. De ce nombre sont la thériaque, le mithridate, l'opiat de Salomon et l'orviétan. Les altérants agiront comme les acides contre les venins qu'ils détruisent.

Pour ce qui est du mercure, son emploi paraît bien indiqué dans la peste, puisqu'à l'extérieur il extermine si rapidement les parasites, et à l'intérieur les vers intestinaux. On pourra donc l'administrer utilement sous forme d'*Æthiops minéral*, médicament excellent pour rendre au sang sa fluidité.

L'emploi fréquent et d'une véritable utilité que les auteurs ont fait des acides, dont on connaît l'action très efficace contre toutes les espèces de vers, a été critiqué à cause de leur action coagulante sur le sang. C'est là un excès de précaution, car étant donnée une maladie, ce n'est pas tel ou tel de ses effets qu'il faut s'efforcer de combattre, mais son principe lui-même, en premier lieu. Au reste, Goiffon s'est livré lui-même à quelques expériences en injectant divers liquides dans le sang des animaux, et il a remarqué que l'eau fraîche aussi bien que les acides en déterminait la coagulation. Il n'y a donc pas à redouter cet effet, et l'objection tombe d'elle même.

Comme corollaire il nous fournit plusieurs réflexions très judicieuses sur quelques erreurs de la thérapeutique de son temps, et montre combien est différente l'action des médicaments suivant leurs associations.

Si donc l'emploi des remèdes mentionnés ci-dessus trouve fréquemment ses indications dans la peste, il n'en est pas de même

de la saignée, des purgatifs et des émétiques, dont il ne faut jamais faire usage. Depuis qu'une récente expérience a démontré les excellents résultats de l'ipéca et autres vomitifs dans les flux de ventre (et l'auteur lui-même y a contribué pour sa part par les pilules purgatives et saponaires, dont il a communiqué la formule à M. Garnier, médecin de l'Hôtel-Dieu) (1), on pourrait croire à son utilité dans la peste ; il n'en est rien, et c'est tout au plus si l'on peut les conseiller à petite dose, à la période de réaction de la maladie, « qui n'est à proprement parler qu'un effort de la nature... pour chasser un ennemi étranger ».

Contre les déterminations abdominales de la peste, telles que dévoiement et dysenterie, on devra donc employer les plus ordinaires, tels que le diascordium, la thériaque, les absorbants, le macis, la can-

(1) Pierre Garnier, également agrégé au Collège de médecine, auteur de plusieurs écrits estimés, notamment d'un Traité pratique de la vérole. Cf. *Les Lyonnais dignes de mémoire*, t. II, p. 107-108.

nelle et le castoréum. S'il y a des douleurs et des épreintes, on administrera des narcotiques, comme en toute autre occurrence.

Ce qui tend à faire conclure que les altérants sont, en somme, les meilleurs remèdes contre la peste, c'est qu'ils favorisent les écoulements et flux de toutes sortes, qui sont, en réalité, le mode d'écoulement et d'élimination du venin pestilentiel.

Telle est résumée très fidèlement la substance de cet Avertissement, que nous avons lu et relu plusieurs fois, tant il nous a paru contenir de révélations étonnantes pour l'époque où il fut écrit. Si nous avons tenu à en donner le plus possible de citations, c'est afin de fournir, en quelque sorte, la preuve matérielle aux lecteurs qui, vu l'extrême rareté de ce livre, ne pourraient pas vérifier facilement la valeur de nos assertions.

Ainsi qu'on a pu s'en convaincre par la lecture de tous ces extraits, nulle théorie, et Dieu sait si l'on en édifia à cette

époque, ne fut jamais étayée par des arguments plus solides et mieux appropriés à la nature du sujet. On voit bien que notre auteur était cartésien, à suivre ses déductions qui découlent toujours de preuves absolument irréprochables. Même en ce qui concerne le point capital de la question, la constatation directe des parasites, peut-on lui faire un reproche en bonne logique ? Après avoir prouvé leur existence par le raisonnement, d'une manière irréfutable, il déplore l'infirmité de nos sens, qui ne nous permettent pas de les atteindre ; ce n'est qu'avec les microscopes qu'on pourra arriver à les reconnaître, et il est très rationnel d'admettre que les grossissements que l'on possède ne sont pas encore suffisants.

Et pourtant, jamais doctrine savante, si naturelle et si séduisante, ne fit moins de prosélytes et ne tomba plus rapidement dans l'oubli ; de telle sorte que les érudits, qui, dans la première moitié du siècle présent, se sont occupés de l'histoire de la peste, ne nous en ont même

pas fait mention (1). Pour en revenir au XVIIIe, nous dirons d'abord que la théorie des insectes fut immédiatement combattue par Pestalozzi, collègue et très probablement rival de l'auteur, dans une lettre qui termine son livre sur la peste (2), et qui, comme nous l'avons dit plus haut, nous a révélé son nom que, depuis quelque

(1) Articles *Peste* de Fodéré et de Littré dans les Dictionnaires de médecine en 60 et en 30 volumes.

(2) Lettre de l'auteur à M. G*** son confrère : *Avis de précaution contre la maladie contagieuse de Marseille*, etc. ; Lyon, MDCCXXI, p. 192 et suiv.— Par une singulière contradiction et qui prouve combien il est nécessaire de toujours remonter aux sources, Pernetti, dans ses *Lyonnais dignes de mémoire*, fait, au sujet de ces travaux sur la peste, l'éloge de Pestalozzi, sans dire un mot de sa polémique acerbe contre Goiffon, tandis qu'il accuse, comme nous l'avons vu plus haut, très injustement, Manget d'avoir cherché, par le silence, à effacer la gloire de ce savant modeste. Voici comment il s'exprime ensuite au sujet de Pestalozzi : « Le succès de son ouvrage sur la peste donna de la jalousie à un médecin du roi de Prusse, qui l'attaqua avec vigueur ; il donna à ce sujet deux vol. in-12 qui ont pour titre: *Opuscules sur la contagion de Marseille*. Pernetti ; t. II, p. 313.

temps, nous cherchions vainement à découvrir.

A une théorie si nette et si claire, il oppose une série d'affirmations gratuites ou basées sur des faits incomplètement observés. Suivant son opinion, la peste se forme originairement dans l'homme, « comme les levains de rage, de poulmonie, de petite vérole et autres » (p. 191). La peste est une maladie dans l'homme, qui a son commencement dans lui-même et qui passe de luy ou des premiers malades à plusieurs autres par communication.

Des causes extérieures plus ou moins complexes agissent, à un moment donné, sur un grand nombre d'hommes à la fois et déterminent une modification du sang caractérisée par une altération des sels *(sic)*, une âcreté, une volatilité et une corrosion qui font naître tous les symptômes de la peste. C'est là l'origine spontanée de la maladie qui, alors, se communique comme une sorte de poison à ceux chez lesquels elle n'est pas née spontanément, et se répand ensuite au loin par contagion. Il s'agit là

d'une sorte de « ferment (p. 193) au-dessus de tous les autres par sa subtilité, par sa promptitude de mouvement et par sa multiplication qui paraîtrait incroyable, si l'on n'en voyait les tristes effets ». Ce venin étant visqueux et onctueux s'attache facilement aux corps, ainsi qu'à tous les objets, ce qui facilite singulièrement la diffusion de la peste de tous côtés. « Et sitôt qu'une millième partie de ce levain attaque un homme, cet homme devient tout poison à tous les hommes qui oseront l'approcher et à tout ce qu'il maniera ou à tout ce qui l'environnera » (p. 198).

Partant de cette théorie bizarre, Pestalozzi n'a pas assez de pitié pour cette misérable théorie des insectes, qui n'a pour moindre défaut que celui de n'être même pas nécessaire. « En voilà bien assez, Monsieur, en voilà trop ! Ne faisons pas naître dans notre brillante imagination des insectes volants, qui se multiplient à l'infini, dont les générations ne cessent jamais, qui pullulent dans l'air, dans les marchandises et dans les corps animés ! Qui pour-

rait résister à cette funeste engeance, où est-ce que cette vermine ne serait pas portée sur les ailes des vents ? et quelle serait la retraite, où serait l'asile pour s'en garantir ? » (p. 198). « N'est-il donc pas plus rationnel, ajoute-t-il, d'admettre cette théorie de levain salin, qui va se divisant, sans « perdre de sa force », « parce que la matière est divisible au-delà de notre conception ? »

A son tour, maître Goiffon répond à toutes ces hypothèses gratuites par la lettre dont nous avons donné plus haut l'indication. Elle est, du reste, comme la précédente, très polie, assez courte, mais, de plus, remplie d'arguments serrés et décisifs. Après avoir adressé à son adversaire les paroles les plus aimables et loué sa théorie des levains, qu'il trouve très ingénieuse, — et, ajoute-t-il, « je vous dirai, de bonne foy, que s'il n'y avait point d'insectes, je serais de votre party », — examinant les maladies qui sont le produit d'un levain, il les divise en deux classes : celles dans lesquelles il entre directement dans le

sang, comme la rage, celles, comme la peste, qui se communiquent par l'entremise de l'air, de même que la rougeole et la petite vérole. Les premières ont besoin d'une porte d'entrée artificielle dans les tissus, les autres peuvent être communiquées par des objets extérieurs ou des individus qui n'en sont pas et n'en seront pas atteints eux-mêmes, ce qui s'accorde merveilleusement avec l'idée de petits vers qui seraient transportés des uns aux autres.

Quant à la théorie d'un levain qui se formerait en masse dans l'organisme, elle est évidemment bien inférieure à la précédente pour l'interprétation du fait que nous observons chaque jour. Comment expliquer ce voyage dans l'air de particules s'exhalant par les pores ? A quoi attribuer les immunités qu'on ne devrait rencontrer en aucun cas ? A coup sûr, le genre humain disparaîtrait rapidement si la théorie du levain se répandant, par l'insensible transpiration, dans toutes les directions, était vraie. Celle des insectes ou des « corps animés » ne lève-t-elle pas toutes les diffi-

cultés s'adaptant à toutes ces variétés de résultats et d'effets qui sont l'essence même des phénomènes de la vie (1) ? Si la peste ne se répand pas dans tous les pays, c'est que les insectes qui la produisent ne peuvent s'acclimater partout, de même que tant d'autres espèces animales et végétales. De même que certaines espèces restent plusieurs années sans se développer en nombre, de même voit-on également la peste rester plusieurs années sans se manifester, pour reparaître ensuite. Les cas foudroyants sont également plus faciles à expliquer par l'invasion d'une grande masse d'insectes à la fois chez le même sujet, que par l'introduction d'un ferment dont l'action est en général assez lente à se produire, comme celle de la plupart de ceux qu'on connaissait alors.

On ne peut donc admettre la prétendue divisibilité indéfinie de ces derniers avec

(1) Ainsi, de nos jours, la découverte du microbe de la tuberculose ou phthisie pulmonaire donne l'explication rationnelle des phénomènes d'hérédité et d'immunité jusque-là incompréhensibles.

conservation *in integrum* de leur puissance toxique, ainsi que l'admettait Pestalozzi ; cette opinion étant absolument en désaccord avec ce que l'expérience nous enseigne et ce que la logique des déductions nous permet d'admettre. Cette notion de la formation des prétendus ferments dans le sang ne saurait être admise pour la peste, puisqu'il est démontré qu'elle se développe « par une cause externe et commune et en quelque sorte générale ».

Ces distinctions si lumineuses conduisent l'auteur à séparer les affections dites contagieuses en deux catégories bien tranchées : celles de cause interne et dont le champ est relativement restreint, et celles de cause externe, c'est son expression, créant un milieu et pouvant s'étendre à tout un pays, comme d'un foyer.

Quant à l'argument tiré par son adversaire du développement spontané de la peste dans le Levant, il est, au contraire, des plus favorables à la théorie animée. Comme nous l'avons dit plus haut, ne voit-on pas certains insectes demeurer plusieurs

années sans se développer en grand nombre, et, de plus, l'importation de la peste dans d'autres pays, par les rapports commerciaux et les marchandises, trouve-t-elle une explication meilleure que celle d'œufs ou de germes apportés se développant plus ou moins bien, suivant les conditions que réalisent les localités où ils ont été déposés ? Cela n'est-il pas également vrai, ajoute-t-il, pour une infinité de sortes de vers exotiques visibles à l'œil nu, et que l'on rencontre dans le coton, l'ouate et autres produits du même genre ? Ne voyons-nous pas de nos jours, sous l'influence de chaleurs ou de froids excessifs, certaines espèces d'insectes retarder leur éclosion, qui peut même avorter entièrement, tandis que, dansd'autres années, on les voit se développer au point de constituer de véritables fléaux pour la terre ? C'est ce qu'on observe aussi pour certaines maladies des fruits et de la vigne, et pour celle des vers à soie connue sous le nom de pébrine. Le choléra, dont la nature microbienne est aujourd'hui parfaitement démontrée, paraît

obéir également aux mêmes lois (épidémies de Paris, de Marseille, de Toulon, de Naples, etc.) Il est prouvé qu'à quelques années, souvent à quelques mois de distance, les mêmes localités avaient été envahies, et que la marche du fléau y avait été absolument identique.

Enfin, pour terminer, l'auteur, bien que très modestement, déclare que cette théorie tout extérieure est certainement plus simple et plus lumineuse que les élucubrations subtiles qu'on lui oppose. La clarté et la simplicité ne sont-elles pas le caractère même des grandes découvertes et de la vérité ?

Après avoir exercé ses ravages dans la ville de Marseille et dans toute la Provence, pendant les années 1720 et 1721, la peste fit son apparition dans le Gévaudan, province assez éloignée des foyers primitifs de la contagion. Elle y fut vraisemblablement introduite par des hardes et autres objets provenant des pestiférés, objets dérobés par un forçat échappé du bagne de Toulon, qui était venu chercher un refuge dans le village de Corréjac.

De même que pour la précédente épidémie, la Cour envoya dans le Gévaudan deux médecins chargés d'étudier la cause de la maladie, d'en combattre les effets et d'en empêcher la propagation. En sa qualité d'ancien consul de la ville, d'agrégé au Collège de médecine, d'ancien médecin des armées du roi en Italie, et de commissaire au bureau de la Santé spécialement préposé à la préservation de notre cité, Goiffon reçut de ces envoyés, comme l'année précédente de leurs collègues marseillais, une lettre destinée à le mettre au courant de la marche du fléau.

Il leur répondit par une nouvelle dissertation dans le genre de la précédente (1) dans laquelle il revient encore sur les mêmes arguments et insiste plus que jamais sur l'origine animée du germe pestilentiel. Prenant la question à un point de vue très élevé, il déclare qu'il y a lieu de séparer

(1) (Goiffon) *Relation et dissertation sur la peste du Gévaudan;* ouvrage cité, Lyon, MDCCXXII, p. 35.

radicalement la peste des maladies populaires épidémiques, et des fièvres malignes. « La première et principale différence qu'on « remarque dans les maladies épidémiques « par rapport à leurs effets, consiste en ce « que les unes sont contagieuses et les « autres ne le sont pas; la peste est une « maladie contagieuse et épidémique tout « ensemble : contagieuse par sa cause, et « nullement par ses effets, parce que quel- « que petite et limitée qu'en soit la source, « elle a la faculé de se multiplier par elle- « même et de produire, par conséquent, un « grand nombre d'effets tout à la fois, par « lesquels elle est aussi épidémique. Les « fièvres malignes et les maladies popu- « laires sont épidémiques, à la vérité, mais « jamais contagieuses, parce que la cause « en est vaste par elle-même, étendue, gé- « nérale et commune, et qu'elle peut, par « conséquent, produire beaucoup d'effets « sans le secours d'aucune contagion et sans « qu'elle se reproduise. »

Il est certain que cette dernière affirmation est, de nos jours, fort contestable, et

personne ne pensera à nier l'extrême contagiosité du typhus des camps et de la dysenterie des armées. Toutefois, l'auteur a observé, dans de telles circonstances, qu'il lui était bien permis de croire à la seule influence d'une cause générale, tant étaient nombreuses les victimes de ces épidémies funestes. D'autre part, il est bien prouvé que de semblables maladies disparaissent rapidement avec les conditions qui leur ont donné naissance, et, de plus, qu'elles se multiplient difficilement dans un milieu différent. La peste a, au contraire, une origine exotique et frappe « le tissu du sang » à la manière d'un venin. Elle ne ressemble en rien aux maladies des armées.

La contagion peut avoir lieu d'un homme sain à un homme également sain. C'est par les relations avec l'Orient qu'elle nous vient; et comme elle donne lieu rapidement à des résultats considérables, il faut bien admettre que c'est par une petite cause qui se multiplie qu'elle arrive à les produire. L'air est certainement l'agent par lequel elle se transmet; mais il est égale-

ment rationnel d'admettre que l'air n'est pas infecté dans une bien grande étendue, puisque les personnes qui n'ont pas de rapports immédiats avec les objets contaminés échappent à ses ravages (1).

Il faut donc rejeter définitivement la théorie des levains dont l'extrême divisibilité ne pourrait expliquer les terribles effets de la peste. L'air ne sert de voie de contagion que comme moyen de contact. De plus, s'il s'agissait de levains, ils transformeraient le sang en une substance de même nature qu'eux, qui s'épuiserait rapidement par leur division successive en

(1) Les lecteurs modernes pourront trouver, sans doute, un peu subtiles de pareilles distinctions : elles s'expliquent ici par les limites, un peu trop absolues, qu'on établissait alors entre la contagion proprement dite et l'infection. Des observations plus récentes, faites en Egypte, ont permis d'admettre que parfois, au plus fort des épidémies, il semble se constituer « une atmosphère générale d'émanations pestilentielles, contre laquelle aucune précaution ne met à l'abri. » Griesinger, *Traité des maladies infectieuses*, trad. Lemattre; Paris, 1868, p. 369.

passant d'un sujet dans un autre ; et si l'homme la possédait en lui-même, elle durerait toujours, ce qui est absolument contraire à l'observation. Il faut donc que ce venin provienne d'une cause animée pour jouir d'un tel degré d'extension. N'avons-nous pas vu que la peste pouvait (comme cela eut lieu dans le Gévaudan) être transmise d'un pays infecté dans une autre contrée, par certains objets, sans que les territoires intermédiaires à travers lesquels ils avaient été transportés fussent contaminés ?

Il est donc certain qu'ici la peste doit être rapportée à une très petite cause, à un très « petit sujet », suivant l'expression même de l'auteur. Seule l'arrivée, puis la multiplication graduelle d'insectes, ou plutôt d'êtres animés, peut expliquer un pareil mode de développement. D'autre part, cette théorie féconde nous apprend pourquoi les malades, les cadavres et leurs exhalaisons, ainsi que les produits de la suppuration des bubons ne sont pas contagieux, tandis que les vêtements, et en

général les objets dont se sont servis les pestiférés, sont presque toujours les agents de la contagion.

Le venin de la peste tue en entrant dans le sang par l'entremise de l'air. Si c'était un poison ordinaire, il en faudrait une masse énorme ; ce qui ne peut avoir lieu de la sorte. Il est donc nécessaire d'admettre une cause qui se multiplie. Les poisons et les venins ordinaires doivent être mis dans la catégorie des maux contagieux qui se communiquent par leurs effets et non par leur cause. Le venin de la peste se communique par lui-même et non par ses effets. Ce qui prouve bien sa cause extérieure, c'est que l'individu qu'elle atteint succombe et qu'elle ne se multiplie pas en lui ; s'il en était autrement, il n'y aurait pas de fin aux épidémies. Comme elle fait d'innombrables victimes, il lui faut une cause qui se multiplie proportionnellement. La peste est donc épidémique par ses effets multipliés par la cause elle-même. Seuls les insectes ou d'autres êtres animés peuvent donner la raison d'une cause aussi vaste.

Tout au contraire, dans les maladies simplement contagieuses telles que la syphilis, la rage, qui très probablement ont aussi pour origine des levains animés ou des vermisseaux, comme le prouve cette période d'incubation pendant laquelle leur cause se multiplie à l'infini dans les profondeurs de l'organisme, la contagion a lieu seulement par des effets. « La rage peut se « communiquer et s'étendre ; la vérole se « multiplier et se perpétuer sans le secours « de leur première cause, parce qu'il suffit « qu'un effet qui contient la cause subsiste « pour en produire un second, et ainsi « successivement des uns aux autres. » Les virus de la rage et de la vérole sont dans le sang, les chairs, les fluides de notre corps, et il leur faut un contact immédiat pour y entrer; ceux de la peste vivent et se multiplient dans la laine, la bourre et les étoffes; ils ne peuvent vivre dans le sang (ils sont donc aérobies, comme on dirait aujourd'hui), mais ils peuvent, vraisemblablement, soit par des ailes, soit par tout autre mode de progression, traverser les

airs dans une certaine étendue; car il est prouvé que la contagion ne peut se transmettre autrement que par un milieu commun.

Si donc cette cause a un *petit fond*, il faut qu'elle se multiplie d'elle-même, sans quoi elle serait rapidement dispersée par les vents dans toute l'étendue de l'atmosphère. Et lorsque les épidémies sévissent à nouveau, ce n'est point par le reste des effets de la précédente, mais par la conservation des œufs ou autres germes de ces insectes. Car il est constant que vers la fin des épidémies le pus des bubons et des charbons ne transmet pas la contagion, que les médecins et chirurgiens sont assez rarement atteints, et qu'ils peuvent presque impunément ouvrir et disséquer des cadavres de pestiférés (1).

(1) Cette assertion est trop absolue. Nous savons aujourd'hui que le pus des bubons et des charbons est parfaitement inoculable et détermine l'éclosion de la maladie. Griesinger rapporte à ce sujet *(loc. cit.*, 369*)*, la courageuse expérience qui, en 1812, coûta la vie au médecin anglais Wythe.

Il est donc démontré que, seuls, les objets extérieurs : hardes, vêtements, marchandises, transmettent la maladie, que les corps des pestiférés sont moins à redouter

et les inoculations faites en 1835, au Caire, avec le sang des pestiférés sur des condamnés à mort qui présentèrent tous les symptômes de la maladie, mais qui se guérirent. Il n'en est pas moins vrai que la contagion de la peste, comme, du reste, celle du choléra de nos jours, s'exerce moins directement que celle, par exemple, du typhus exanthématique et de la variole : et ce qui le prouve, c'est l'immunité plus grande dont jouissent ceux qui soignent les pestiférés et les cholériques. Tout au contraire, les deux dernières semblent s'acharner de préférence sur les médecins, sœurs de charité, prêtres et infirmiers, comme on l'a vu pendant la guerre de Crimée pour le typhus. Nous devons dire cependant qu'en ce qui concerne la peste de Marseille, cette immunité fut des plus relatives, et bon nombre de religieux, médecins et chirurgiens, payèrent de leur vie leur dévoûment; mais il faut bien remarquer que la cause générale d'infection devait agir aussi bien sur eux que sur les autres habitants. Ceux d'entre eux qui, comme Soulier et Deidier, ouvrirent des cadavres, firent des dissections ou des expériences avec la bile des pestiférés, jouirent d'une complète immunité, ce qui exclut bien l'idée de contagion directe.

que les objets qui leur ont servi, et que c'est de ce côté que doivent être dirigées toutes les mesures prophylactiques.

Les fièvres malignes cessent lorsque leur cause est épuisée, et elle ne se reproduit pas parce qu'elle est inanimée. La peste n'a pas une durée fixe comme les fièvres malignes, parce qu'à cause de son origine elle peut renaître successivement à de courts intervalles.

L'auteur nous a déjà dit qu'elle ne pouvait pas se communiquer par les corps et que l'expérience était là pour le prouver, car si l'on inocule à un animal les produits de la peste, on échoue presque toujours (1), et si parfois le résultat est positif, la maladie se borne à ce seul animal et ne se transmet pas par contagion immédiate comme chez l'homme : il faudra encore de nouvelles inoculations ou injections de produits morbides pour la reproduire. Il répugne

(1) Nous venons de voir dans la note précédente que, plus souvent que ne le pense Goiffon, la peste est inoculable.

donc d'admettre qu'une maladie puisse être contagieuse tout à la fois par sa cause et ses effets.

Enfin, ce qui différencie encore la peste d'avec les fièvres contagieuses, c'est que ces dernières ne s'étendent pas au-delà de la sphère de leur cause, tandis que la semence de la peste peut, comme celle des vers à soie, être transportée et éclore dans les pays les plus éloignés de ses centres de production.

Il est intéressant de savoir maintenant quel fut l'accueil que firent à ces doctrines nouvelles les représentants les plus autorisés de la science et de l'enseignement médical à cette époque. Comme cela a toujours eu lieu pour toutes les grandes découvertes de l'esprit humain, l'hypothèse féconde du médecin lyonnais ne fut pas prise en considération dans les écoles; et c'est seulement dans la ville où elle avait été proclamée, et surtout à l'étranger, qu'elle fut discutée.

Nous avons vu plus haut que l'illustre Manget, de Genève, au moment où la peste

sévissait encore à Marseille (1721), avait donné un traité sur cette maladie, qui fut réimprimé l'année suivante à Lyon. Il était d'autant mieux préparé à un travail de ce genre, qu'il avait déjà consacré à l'étude de cette maladie près de cinquante pages in-folio de sa *Bibliotheca medico-practica*. Cependant, le nombre des relations, recueils d'observations ou opuscules publiés pendant la durée de cette épidémie fut dès le début si considérable, que le nouveau *Traité* se trouva bientôt dépassé sur beaucoup de points(1). Manget le comprit si bien qu'il fit paraître aussitôt un nouveau volume de réflexions critiques sur la maladie et les récents écrits qui s'y rapportaient, dans lequel il discute à la fois les théories nouvelles qu'on lui applique et les diverses méthodes thérapeutiques proposées pour la combattre (2). Comme on va le voir plus

(1) La relation anonyme de la peste de Marseille, publiée à Cologne en 1721, ne consacre pas moins de deux longs chapitres à l'analyse des ouvrages déjà publiés sur la présente épidémie.

(2) Manget, *Nouvelles réflexions sur l'origine, la cause, la propagation, les préservatifs et la*

bas, ce petit ouvrage nous a, en quelque sorte, donné la clef de toutes ces discussions.

Dès le début, il nous dit que, sans s'arrêter à la corruption des éléments comme cause des pestes, il faut en venir de suite à l'étude de la matière des levains, et traiter la grande question agitée entre les médecins, à savoir si les levains sont animés ou inanimés. Les anciens n'ont pas discuté la chose, mais simplement admis un levain comme les modernes. Sylvius de le Boë jugea que ce levain était de nature acide; Thomas Willis pense, au contraire, qu'il est d'une nature volatile et urineuse très âcre : d'où ils ont conclu, l'un qu'il dissolvait le sang, l'autre qu'il le coagulait. Les faits donnent maintenant raison à ces deux théories, en même temps qu'ils en démon-

cure de la peste, auxquelles on a joint une lettre sur la peste, avec une belle observation et des remarques; Genève, Philippe Planche, MDCCXXII, in-18.— Nous devons la communication de ce livre très rare à notre excellent ami, le docteur L. Jullien, agrégé libre des Facultés de médecine.

trent l'inanité, au point de vue des principes.

Aujourd'hui, ajoute-t-il, ceux qui admettent que le levain de la peste est absolument inanimé croient que les particules salines très âcres, qui en font la matière, viennent par les vents du midi des contrées méridionales où le fléau sévit le plus ordinairement. Cette hypothèse paraît très fausse ; car, d'une part, répandu dans l'air de nos climats, il devrait s'épuiser bientôt chez ceux qui le respirent ou en sont infectés, ce qui est contraire aux faits ; et, d'autre part, il faudrait admettre un continuel transport par les vents ou une multiplication indéfinie, ce qui n'est pas, non plus, conforme à ce que l'on observe. En admettant, avec Diemerbroeck et la plupart des médecins contemporains, que ce levain soit inanimé, on ne peut souscrire à leur opinion, qui le fait descendre directement du ciel sous l'influence des astres. La théorie du levain inanimé ne peut expliquer comment certains objets (cordes, hardes, marchandises) ont pu donner lieu

à des épidémies excessivement meurtrières.

Tant qu'on considérera la particule imperceptible, provenant d'eux comme inanimée, le mode de propagation de la peste sera incompréhensible. Si l'on croit avoir tout dit en affirmant que la matière est divisible à l'infini, on ne peut admettre, par réciproque, qu'il en soit de même de ses effets et qu'il n'y ait de bornes à son activité. Ainsi les venins ne s'étendent pas au-delà des corps infectés. D'autres se contentent de dire que ce levain, fait comme celui du pain, convertit en un levain semblable tout ce avec quoi il se mêle. Mais, outre qu'on ne voit pas bien pourquoi les venins ordinaires n'ont pas les mêmes propriétés, et que, sur de tels principes, il n'y aurait jamais de fin aux pestes, la conversion de ce à quoi ledit levain se mêle étant indéfinie, et n'ayant de bornes que l'atmosphère en son entier, il est certain que l'humanité aurait depuis longtemps disparu. Un argument plus puissant encore est tiré de ce fait bien connu que les levains ordi-

naires ne portent leur action que sur les matières avec lesquelles ils sont en affinité de substance, et qui renferment les mêmes parties dont ils sont eux-mêmes composés, et sur lesquelles il ne faut qu'une légère action pour les développer et les exalter, en sorte qu'on y trouve ensuite les qualités du levain qui leur avait été ajouté.

Mais, objectera-t-on avec quelques-uns, la pâte elle-même possède des particules qui, à un moment donné, joueront le même rôle que les levains, ce qui a permis de dire à d'autres qu'il en était de même du sang, et que le levain de la peste pouvait y prendre naissance spontanément. Il est donc tout à fait absurde d'admettre que les corpuscules pestilentiels n'agissent que sur les premiers atteints et se développent spontanément chez les autres, ou par suite d'une sorte de terreur de l'Archée, comme le pensait Van Helmont.

L'origine de la peste ne doit donc pas être recherchée dans des causes somatiques, mais bien plutôt dans des agents extérieurs et, comme le dit fort bien l'an-

glais Hodges, ceux qui nient la contagion méritent une punition publique (1).

Après avoir ainsi déblayé le terrain, Manget en vient à se demander s'il peut trouver un autre expédient pour se tirer d'affaire, et c'est vers la théorie animée, vers celle des insectes, qu'il se retourne hardiment. Nous croyons devoir citer ici ses propres paroles : « Le savant P. Kircher, « jésuite d'un génie supérieur et qui a écrit « presque de toutes les sciences avec une « érudition qui a peu ou point d'égale, « nous ouvre une route pour cela quand il « nous assure que le levain de la peste est « un levain animé, qu'il consiste en des « animaux ailés très petits et absolument « imperceptibles à la vue, mais qu'il a ce- « pendant découverts à la faveur d'un bon

(1) Comme de nos jours pour le choléra, on s'avisa parfois de nier la contagion et de mettre en doute l'utilité des quarantaines, si préjudiciables au commerce et aux transactions (Zagalete, *loc. cit.* p. 53). Les partisans des levains inanimés, comme ceux de la nature vivante de la contagion, se gardèrent bien de défendre une doctrine aussi dangereuse dans ses conséquences.

« microscope. Il prétend que ces animaux « ont quelque chose de visqueux qui les « attache facilement aux diverses marchan- « dises et que par le moyen de leurs œufs « ils font des générations si promptes et si « abondantes, quand l'air leur est favorable, « qu'il n'est pas étonnant de voir que par « leur moyen le venin se répande assez « subitement dans toute une ville, toute « une province, tout un royaume. Il ajoute « même quelques histoires des entrées de « peste en quelques lieux dont il croit « pouvoir faire usage pour la confirmation « de son hypothèse. Le fameux Langius, « professeur à Leipsic (*sic*), dans sa *Patho-* « *logie animée*, et le célèbre Hauptman, « son collègue, dans son *Traité de la vive* « *image de la Mort*, l'ont fortement appuyé « de leur suffrage, aussi bien que le très « curieux Paulini dans sa *Cynographie* (1).

(1) Langius (Christianus), Lipsiensis. — *Miscellanea medica curiosa : Annexâ Disputatione de Morbillis, quam prodromum esse voluit Novæ suæ Pathologiæ Animatæ*, etc. *Lipsiæ apud Thomam*

« Le docte Jean Loys Hanneman, profes-
« seur à Kiel, dans une observation que
« l'on peut voir insérée dans notre *Traité*
« *de la peste*, est fort porté à soutenir le
« même sentiment, aussi bien que plusieurs
« autres : entre lesquels aucun ne s'en est

Matthiam Gotzenium Francofurtensem, 1666, in-4° et 1669.

Hauptmannus (Augustus) Dresdensis. *Epistola Præliminaris*, *Tractatui de vivâ Mortis Imagine mox edendo sacratâ. Francofurti apud Thom. Matthiam Gœtzenium*, 1650, in-8°.

Paullini. *Cynographia curiosa*, *seu canis descriptio, juxtâ methodum et leges Illustris Acad. Naturæ curios. adornata ; multisque curiosis*, *raris, Jucundis et stupendis Naturæ Artisque observationibus secretis et quæstionibus referta et Mantissa curiosa ejusdem argumenti, complectente John Caij libell. de Canibus et John Henr. Meïbomii de* Κυνοσοφα *aucta. Norimbergœ apud Joh. Georg. Endterum* 1685, in-4°.

Un peu plus loin, Manget ajoute, p. 72, que quelques médecins et entre autres Pistorius, Plater, Magirus, Untzerus, etc., n'hésitèrent pas à affirmer que la matière de la peste a été produite, dès le commencement du monde, avec toutes les autres *créatures*, ce qui prouve bien qu'ils avaient le pressentiment de cette grande notion moderne de la nature animée des virus.

« expliqué si clairement et avec de plus so-
« lides raisons que l'illustre Monsieur
« Goiffon, médecin de Lion (*sic*), et ancien
« échevin de la même ville, dans une petite
« *dissertation* qu'il a mise à la tête de deux
« lettres, écrites par MM. Bertrand et Mi-
« chel, au sujet de la peste de Marseille,
« dont ils sont tous deux médecins. » Puis il rapporte textuellement les principaux passages de cet opuscule, la lettre de Pestalozzi et la réplique de Goiffon, admirant le calme de ce dernier qui « ne s'émeut pas » « des grands mots », de la « vivacité d'expression » et des « ornements oratoires » de son contradicteur.

Nous avons suffisamment insisté plus haut sur cette discussion pour n'avoir pas à y revenir. Disons seulement que Manget éclairé, séduit, je dirais presque émerveillé de cette théorie, lui cherche à son tour des preuves nouvelles. Voyons, dit-il, si nous pouvons ajouter quelque nouveau degré de lumière à une chose de la première importance, pour arrêter les entrées et les progrès du fléau. Les levains, supposés inanimés,

ne peuvent produire les résultats annoncés; animés ils peuvent tout. Dans toutes les maladies contagieuses on trouve des insectes vivants ou des vermisseaux imperceptibles qui en expliquent très certainement la communication. Langius en a vu des millions, avec son microscope, dans les rougeoles et les petites véroles, Paulini dans les glandes salivaires et le cerveau *(sic)* des chiens (1) enragés. Il est très certain que c'est par eux que se fait la contagion de la vérole. Dans les virus volatils, les animalcules ont des ailes, et ils n'en ont pas dans les virus fixes, pour lesquels il faut un contact immédiat. De plus, leurs œufs étant gluants peuvent rester attachés là où ils ont été déposés, afin de s'y reproduire plus facilement que s'ils étaient emportés par les vents. Les savants nous apprennent, du reste, mille choses analogues sur le compte

(1) N'est-il pas extraordinaire de voir ainsi pressentir une découverte, toute récente, de premier ordre, qui a mis M. Pasteur sur la voie de sa nouvelle thérapeutique de la rage ?

des insectes. C'est ainsi qu'un ver très petit, qui va devenir une mouche, détermine sur la feuille du chêne d'énormes excroissances. Que ne sait-on pas déjà sur la réviviscence des germes? sur la brièveté de l'existence de certains insectes, les différences de malignité de leurs venins suivant les pays? Leuwenhoeck et « l'incomparable Malebranche, prêtre de l'Oratoire, » se sont lancés dans la démonstration de ces infiniment petits qui, comme le ciron de Pascal, ne sont que le premier chaînon d'une série indéfinie.

Enfin, et pour résumer la question sous forme de propositions fondamentales, Manget déclare que la théorie animée explique :

1° Pourquoi la peste est plus fréquente dans le Levant et surtout pourquoi, contagieuse comme elle est, elle n'y règne pas perpétuellement;

2° Pourquoi, ayant une telle origine, elle n'est pas plus fréquente en Europe ;

3° Comment il est possible qu'elle conserve sourdement toute sa puissance, quel-

quefois même pendant de longues années, dans des tissus, hardes, vêtements ou autres objets contaminés.

La thérapeutique pourra, en conséquence, s'inspirer de ces données. Les parasiticides sont ceux d'entre les médicaments qui ont toujours le mieux réussi, surtout l'*Æthiops minéral*, conseillé par M. Goiffon. Un médecin anglais, Bradley, assure qu'à Londres, en 1665, la peste ne se répandit point dans les quartiers de cette ville où il y avait de grands magasins de drogues aromatiques et de tabac.

Une adhésion aussi complète aux idées de son adversaire attira presque immédiatement à Manget une réplique énergique de Pestalozzi, qui n'est d'ailleurs qu'une reproduction amplifiée de sa lettre de l'année précédente (1).

(1) Pestalozzi, *Opuscules sur la maladie contagieuse de Marseille de l'année 1720*, augmentés de la dissertation qui a remporté le prix de l'Académie de Bordeaux; Lyon, Bruyset, MDCCXXIII, t. II, page 191. *Réflêxions sur les nouvelles réflêxions de M. Manget.*

Elle reflète, de la part de son auteur, un profond dépit, bien qu'il assure par un jeu de mot plaisant que ce qu'il a écrit est sans levain. De prime abord, en lisant cette dissertation, on est surpris du soin avec lequel il s'applique à réfuter les passages mêmes de Goiffon, que Manget cite entre guillemets, comme s'ils appartenaient en réalité au médecin genevois. Au reste, la précaution qu'il a de taire absolument le nom de son collègue au Collège de médecine, et de ne faire mention qu'en un seul endroit de sa lettre à M. G..., dénote bien une idée arrêtée de ne pas tenir compte de lui dans le débat. Et ce qui prouve bien de sa part une résolution définitive sur ce point, c'est qu'avant de citer deux des passages auxquels nous faisons allusion, il ne peut se retenir d'ajouter avec amertume : « Après les citations du P. Kircher, vous continuez, Monsieur, d'en citer de toutes neuves », et un peu plus bas : « Je n'aurais jamais dû penser, Monsieur, que cette proposition dût faire la fortune des insectes. »

Puis, prenant à partie le savant auteur des *Nouvelles réflexions*, il lui reproche d'avoir ajouté à ses levains l'épithète d'inanimés, tout au moins inutile, le premier mot étant à lui tout seul « contradictoire-
« ment opposé à celui d'insectes », car « les
« levains signifient, dans leur sens propre,
« de petits corps salins, capables d'exciter
« certains mouvements sur d'autres corps
« de différentes figures auxquels ils peuvent
« être appliqués ; et ces petits corps de
« levains sont inorganisés et inanimés et,
« par conséquent, le contraire, de ce qu'on
« nomme insectes. » Or, ces levains, tels qu'il les comprend, ne se reproduisent que chez l'homme, lorsqu'il y a contact immédiat, soit entre les personnes, soit avec des objets qui ont été directement infectés par elles, comme les vêtements. Ils ne trouvent de matière pouvant leur servir à se propager que dans le sang de l'homme, et ils ne tardent pas à s'affaiblir, puis à disparaître dans des transmissions successives. Jamais l'air ne peut être empesté et chargé de ferments, comme

le prouve la sécurité absolue de ceux qui évitent tout contact avec les pestiférés.

Il reproche aussi à son adversaire de ce qu'après lui avoir accordé la division à l'infini des levains, mais non de leurs effets, il proclame ensuite que, sur de tels principes, il n'y aurait jamais de fin aux pestes, ce qui renferme bien, en effet, une petite contradiction, mais qui n'est qu'apparente, comme nous le verrons plus loin. Après quoi il ajoute qu'il faut aux levains, pour se multiplier, une certaine affinité de nature avec les éléments qu'ils rencontrent ; de telle sorte que le venin des serpents et des scorpions peut donner la mort à l'homme, sans lui conférer le pouvoir de transmettre à son semblable, par voie de contagion, la même intoxication; affirmation, d'ailleurs, parfaitement exacte, mais qui n'infirme en rien la théorie animée, puisque la transmission de la peste se fait par l'intermédiaire de l'atmosphère.

Passant ensuite aux citations du P. Kircher, le médecin de l'Hôtel-Dieu critique avec malice et finesse les assertions

un peu confuses du savant jésuite de Fulda et de ses prédécesseurs. Il nous les montre confondant à la fois les insectes petits et gros, les vers et les vermisseaux, visibles et invisibles, et il ajoute avec raison qu'il ne faut tenir aucun compte des témoignages de Cardan et d'Agricola, qui n'avaient pas de microscopes, et qui ont vu de gros vers qui certainement ne jouaient qu'un rôle secondaire dans les maladies qu'ils leur attribuaient.

Le P. Kircher (1) n'a pas vu non plus par lui-même les insectes de la peste; jamais il n'a prétendu en voir au microscope qui seraient invisibles à l'œil nu. Il en a seulement trouvé dans le sang de sujets atteints de fièvres putrides; il a affirmé seulement que de la putréfaction sortaient des corpuscules animés qui pouvaient bien être l'origine de la peste. Quant à des insectes ailés, il n'en a jamais parlé, et il

(1) *Athanasii Kircheri e Soc. Jesu scrutinium physico-medicum contagiosæ luis quæ pestis dicitur.* ROMÆ, 1658.. Petit in-4°.

n'admet que des vermisseaux de grosseurs variées, comme nous l'avons dit plus haut.

Bien loin de nuire à la théorie de Goiffon, ce sont là des explications qui prouvent combien ses devanciers avaient mal envisagé la question : en « physiciens » plutôt « qu'en médecins », comme le dit cette fois fort justement Pestalozzi. Ainsi donc, poursuit ce dernier, admettre la théorie des insectes, c'est faire une pétition de principe, « faire de la chose en question la preuve ». De plus, si l'on tient absolument à cette origine, il faut se résoudre à reconnaître qu'ils n'ont pas d'effets reproducteurs dans l'homme, et alors nier la contagion immédiate, ne plus imposer de quarantaines qu'aux marchandises, aux étoffes et aux laines et laisser passer les gens après les avoir simplement dépouillés de leurs vêtements. Voilà une étrange manière d'argumenter. Nous laissons au lecteur le soin de la juger, elle ne le rendra pas, nous le pensons bien, favorable à la théorie des levains purs.

Après ces beaux arguments, moitié

sérieux, moitié ironiques, il propose une assez singulière expérience, qui consisterait à fermer des hardes empestées dans un flacon, et de voir ensuite, à la transparence du verre, comment les insectes multiplieraient. Puis il ajoute que la qualité de viscosité et d'adhérence convient mieux encore aux levains qu'aux insectes, que les défenseurs de la théorie adverse nous montrent tantôt adhérents, tantôt, au contraire, extrêmement mobiles à travers les airs, conditions inverses qui, dans l'espèce, ne constituent pas le moins du monde, comme il le pense, une contradiction.

Nous ne le trouvons pas plus heureux dans ses objections contre les morts foudroyantes, que les partisans des insectes attribuent à une intoxication par une entrée en masse de ces derniers dans l'organisme, et lui à une fermentation insensible datant de plusieurs jours, et manifestant brusquement ses effets lorsque le sang est entièrement transformé.

Les levains, dit-il encore, se détruisent

plus facilement que les insectes par l'action de l'air et des vents. C'est ce qu'il faudrait démontrer. Tout au contraire, ces derniers, en général, sont exposés à tant d'intempéries, que, pour expliquer leur perpétuité, le Père Saguens (p. 210) se croyait obligé d'admettre que plusieurs d'entre eux devaient être réfractaires au feu et à la glace.

Il est fort possible que des insectes tirant leur origine des contrées orientales puissent se développer dans les pays septentrionaux, et l'objection qu'il tire de l'exacerbation de la maladie pendant les temps froids ne peut être considérée comme sérieuse. Nous en dirons autant de l'efficacité reconnue de la séquestration et de la cessation de tous rapports avec les pestiférés : car on peut très bien admettre que les insectes n'infectent l'air que dans un rayon peu étendu.

Puis il revient une dernière fois et sous une autre forme à son argument de prédilection : la contradiction apparente de ses adversaires qui, tantôt prétendent que si

les levains de la peste étaient inanimés, la terre serait bientôt dépeuplée ; tantôt, au contraire, soutiennent qu'ils auraient rapidement disparu. La nature même de la contagion animée nous en donne l'explication, ainsi que celle des variétés d'intensité qui se remarquent dans les diverses épidémies.

Mais le docte médecin de l'Hôtel-Dieu ne pousse pas aussi loin l'analyse

Prenant à tort le mot d'insecte dans son sens le plus précis, le moins étendu, si je puis m'exprimer ainsi, à la manière d'Aldrovandi et des naturalistes de son École, il n'est pas étonnant qu'il s'insurge contre les organismes infiniment petits qui ne se révèlent que par leurs effets. Il s'étonne qu'on ne lui montre pas leurs griffes et leurs ailes, leur carapace et leurs aiguillons. Il ne peut admettre qu'ils aient des mœurs, un mode de développement différents de celui des autres articulés, et il n'a pas assez de railleries contre les prétendus instincts qu'on leur suppose pour rechercher et atteindre leurs victimes. Il ne peut

croire non plus que les grands animaux eux-mêmes aient des ennemis du même genre, que s'il y en a « d'homicides », il y en ait encore qui soient « bruticides ».

Mais ce qui lui répugne surtout à admettre, c'est leur spécificité pour chaque sorte de maladie. Il ne peut contenir son indignation et l'exprime en ces termes (1) :
« Les partisans des insectes pensent avoir
« trouvé une preuve victorieuse en disant
« que tous les remèdes alexitères contre
« la peste sont aussi des spécifiques contre
« les vers. Ils ne font pas attention que
« tous les fébrifuges connus avant le
« kinkina *(sic)*, comme l'absinthe, la petite
« centaurée, le chardon bénit et semblables,
« sont tous remèdes contre vers. Il faudrait
« donc conclure que la fièvre tierce, quarte
« et autres sont toutes produites par des
« insectes particuliers, ce qui est absurde.

(1) Pestalozzi. *Opuscules sur la maladie contagieuse de Marseille*, t. II. Suite et confirmation du système de la contagion par les levains ; dissertation nouvelle, qui a remporté le prix à Bordeaux, etc. Lyon ; Bruyset, MDCCXXIII, § XV, pages 88-89-90.

« Le mercure, grand spécifique contre la
« vérole, est aussi le plus puissant des
« remèdes contre vers. Dira-t-on que la
« vérole a pour cause des insectes ? Il fau-
« drait dire aussi que pareils insectes
« dorment quelquefois vingt années de
« suite dans le corps d'un homme et ne se
« réveillent qu'après avoir dormi tout ce
« temps-là, ou que leurs œufs peuvent
« rester tout autant de temps sans éclore.
« Enfin, si quelqu'un est capable de croire
« que la vérole est causée par des vers et d'en
« tirer une induction pour la cause de la
« peste, ce n'est plus la peine de disputer
« contre lui ; son erreur visible sur un chef
« nous suffit pour le condamner sur l'au-
« tre ; nous n'en demandons pas d'autre
« preuve. »

Voilà bien le langage de l'homme obstiné poussé dans ses derniers retranchements. Mais lorsqu'il accuse ses adversaires de soutenir que leurs insectes changent de nature, afin de pouvoir expliquer ainsi le mode de production des fièvres malignes vers la fin des épidémies de peste,

nous nous demandons par qui il a entendu soutenir une semblable opinion. N'avons-nous pas vu, au contraire, Goiffon consacrer près de la moitié de sa seconde dissertation à établir une différence radicale de nature entre la peste et cette classe de maladies ?

Après cette longue argumentation, il nous paraît faire en somme une légère concession à son adversaire, quoique dans les termes il reste aussi affirmatif que précédemment.

Puisqu'il est prouvé, dit-il, que les insectes n'agissent pas sur le sang par leur masse, c'est donc au venin qu'ils distillent que doivent être attribués les accidents de la peste. Or, ce venin a ainsi la plus grande analogie avec les levains qu'il défend, et il n'est donc pas nécessaire d'avoir recours à la précédente hypothèse (1).

Deux années plus tard, un médecin catalan, Fornès, dans un ouvrage volumineux sur la peste que nous a fait connaître M. le

(1) *Loco citato*, page 97.

docteur Saint-Lager, parle à son tour de Goiffon et de ses théories, mais cette fois encore en termes très élogieux. Voici d'ailleurs le passage de son livre qui s'y rapporte et dont nous devons la traduction à notre excellent confrère. Joseph Fornès, médecin de Barcelone, adopte aussi la doctrine étiologique du P. Kircher dans son livre intitulé : *Tractatus de peste*, Barcin. 1725. On lit dans cet ouvrage, page 29 de l'Introduction, que le docteur Bourdon, médecin à Beaucaire, a exprimé le même avis dans sa *Relation médicale de la peste de Marseille* (1). Suivant lui, il est très vraisemblable que la peste de Marseille a été engendrée par une multitude de petits vermisseaux d'une excessive petitesse qui, comme des atomes, se sont

(1) Ce livre est aujourd'hui perdu. Il n'existe ni à Lyon, ni à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris. — Aucun contemporain n'en fait mention, ni Manget *(Bibl. méd.)*, ni Goiffon, ni l'auteur anonyme de la Relation de la peste de Marseille, publiée à Cologne, 1721, dans les deux chapitres qu'il consacre à la bibliographie de cette épidémie.

répandus dans l'air et se reproduisent par des œufs. Il est d'ailleurs bien certain, dit Fornès, que l'invasion du mal à Marseille a coïncidé avec l'arrivée le 25 mai 1720 d'un navire venu de la Syrie, et qu'elle n'a été précédée ni de corruption de l'air, ni d'altération des eaux, ni de putréfaction de matières animales, pas plus que de tremblements de terre, d'exhalaisons minérales, de perturbations atmosphériques, de disettes, d'altérations des aliments, ni d'aucune des circonstances ordinairement invoquées pour expliquer l'apparition des maladies épidémiques. Aussi, tous les médecins qui ont observé la marche du fléau ont-ils été invinciblement conduits à conclure que la cause de la peste de Marseille résulte de l'importation du germe de cette maladie par le navire venant d'un pays infecté.

Plus loin, page 11, Fornès dit que l'opinion étiologique émise par Langius, Hauptmann et le P. Kircher a trouvé un défenseur convaincu dans le docteur Bourdon de Beaucaire. Cette doctrine, combattue par Marcus, et traitée de rêverie fantastique,

d'hallucination, par Diemerbroeck, a dernièrement été habilement présentée par un savant médecin lyonnais, le docteur Goifon *(sic)*. Il démontre avec une grande force de raisonnement que la théorie étiologique des germes animés explique mieux que toute autre la marche ordinaire de la peste. En effet, il est impossible de comprendre comment une matière inanimée pourrait rester pendant de longues années sans produire ses effets, bien qu'elle demeure adhérente aux objets. En outre, la division de cette matière et sa dispersion doivent avoir pour conséquence inévitable d'en affaiblir l'énergie. Au contraire, dans la doctrine des germes animés, on conçoit très bien la multiplication indéfinie sans atténuation de la puissance morbifique, et aussi l'intermittence et la cessation de ses effets.

Au surplus, ceux qui, comme le docteur Pestalozzi, soutiennent que les maladies contagieuses sont produites par des ferments, seraient bien embarrassés de nous dire comment les susdits ferments se repro-

duisent. Bien que le docteur Goiffon n'ait pas démontré expérimentalement la vérité de sa doctrine, cependant elle nous paraît plausible et nullement invraisemblable. Enfin, la nature des remèdes employés contre la peste vient à l'appui de son hypothèse, puisque toutes les drogues réputées efficaces détruisent les vers et généralement tous les animalcules; ce sont en effet des matières résineuses, et du soufre, lequel par sa combustion produit un gaz impropre à la vie. Après avoir parlé de l'opinion de Bourdon, Fornès ajoute : « eamdem opinionem suscitavit quidam Lugdunensis scriptor noviter; etc. » Peut-être fait-il allusion au second ouvrage de Goiffon (1722) ; dans ce cas la priorité resterait à ce dernier : toutefois hâtons-nous de le dire, le premier ouvrage de notre Lyonnais datant très probablement du commencement de 1721, puisque le permis d'imprimer est du 17 février de cette année, et la peste ayant commencé ses ravages seulement quelques mois plus tôt (mai 1720), l'auteur inconnu, cité par Fornès, a fort bien pu ne publier

sa relation qu'après Goiffon ou tout au plus en même temps.

Telle est, résumée dans ses principaux traits, cette polémique intéressante qui fit relativement peu de bruit à l'époque, et ne tarda pas à tomber définitivement dans l'oubli.

Par une singulière destinée des choses de l'esprit, l'idée supérieure qui de nos jours a révolutionné la science, et domine à présent toute l'histoire des maladies infectieuses, fut taxée par le plus grand nombre de fable erronée ou tout au moins d'ingénieuse fiction; et l'on continua à admettre, comme par le passé, les théories imaginaires en cours parmi les savants depuis Galien. Il faut donc se résigner à le reconnaître : deux étrangers, Manget et Fornès, ont seuls compris l'importance de la magnifique conception de notre compatriote.

Mais quand le fléau se fut apaisé, les discussions se calmèrent aussi, et l'on ne s'inquiéta plus autant de la cause première de la peste et de son mode de propagation.

L'utilité de bonnes mesures de quarantaines parut s'imposer ; et c'est de ce côté seulement que les efforts de la prophylaxie paraissent avoir été dirigés. L'ouvrage cité plus loin de M. d'Antrechaus fut précisément écrit dans ce sens.

En 1777, un médecin très versé dans l'étude des affections de ce genre, et dont le nom reste attaché à l'histoire des maladies charbonneuses, le célèbre Fournier, qui, lui aussi, avait assisté dans sa jeunesse à l'épidémie du Languedoc, après avoir résumé toutes les autres théories banales repétées jusqu'à lui, s'exprime en ces termes relativement à celle des insectes et des vers : « Quelques-uns même (en note : « Kirker *(sic)*, Langius ; Deidier, professeur « de l'Université de Montpellier, envoyé par « la cour à Marseille ; Lefevre, professeur de « Besançon, dans une thèse imprimée en « 1722 (1), ont eu recours à la ridicule exis-

(1) Ces indications peu précises nous paraissent erronées en ce qui concerne Deidier, qui parmi les contemporains immédiats, n'a jamais passé pour partisan de la théorie vermineuse.

« tence et à la prodigieuse multiplication des
« vers pestilentiels, avec des ailes, pour par-
« courir *(sic)* et se porter avec plus de
« vitesse dans les maisons et les quartiers
« qu'ils devaient infecter et désoler. Lors-
« que les causes sont impénétrables, c'est
« abuser de la raison, et se livrer, de des-
« sein prémédité, à la surprise et à l'erreur,
« que de vouloir en établir d'incertaines,
« et chercher dans notre imagination l'as-
« surance des agents que la nature peut
« mettre en mouvement pour ses ouvra-
« ges (1). » Quelques années plus tôt, dans son ouvrage le plus célèbre (2), recherchant l'origine de la pustule maligne interne, il croit dans une certaine mesure devoir en attribuer la cause à des germes vermineux, provenant de la décomposition

(1) Fournier, *Observations sur la nature et le traitement de la fièvre pestilentielle ou la peste avec les moyens d'en prévenir ou en arrêter le progrès;* Dijon, Frantin, MDCCLXXVII, page 87.

(2) Du même, *Observations et expériences sur le charbon malin avec une méthode assurée de le guérir;* Dijon, Defay, MDCCLXIX, p. 59-60.

du blé, et pénétrant dans l'estomac. Mais il a bien soin de ne pas trop insister, quoique cette hypothèse le séduise; et il ajoute aussitôt que « nous sommes si peu éclai-
« rés, et nos lumières sont si bornées sur la
« génération et la multiplication des vers
« de toute espèce dans notre corps, quoi-
« qu'ils y soient très communs et ordinai-
« res, qu'on ne saurait porter des regards
« assurés, ni sur la matière qui les fournit,
« ni sur la véritable manière de leur pro-
« duction; je crois seulement avoir indi-
« qué, pour le principe de cette épidémie,
« la cause la plus naturelle, et d'autant
« plus vraisemblable, qu'il parut bientôt
« après, dans tout le pays, beaucoup de
« fièvres putrides vermineuses, qui dépen-
« daient selon toute apparence de cette
« même source. » Comme on le voit, Fournier n'a pas conscience de la véritable nature de la cause qu'il invoque, et il ne peut être compté parmi les précurseurs des savants modernes sur ces questions.

Au reste, nous avons consulté un grand nombre d'ouvrages soit contemporains,

soit postérieurs aux siens (thèses latines de l'Université impériale de Vienne, dissertations inaugurales ou monographies imprimées en France), et nous ne trouvons même plus mention des insectes à l'article Étiologie. Depuis lors la peste ne reparut plus en Occident, jusqu'à la fin du siècle, et lors de l'expédition d'Égypte, tout souvenir de ces travaux et de ces disputes avait disparu. C'est pourquoi Desgenettes (1), dans sa relation de la peste de Jaffa, n'y fait pas la moindre allusion, de même que ses contemporains moins illustres dont nous avons également consulté les travaux à ce point de vue.

Mais revenons à ceux de notre Goiffon :

(1) *Histoire médicale de l'armée d'Orient*, par le médecin en chef R. Desgenettes; Paris, MDCCCII, p. 88-89. La théorie parasitaire reparaît à cette époque, mais sous une forme tout à fait rudimentaire et isolée, avec le livre de Joseph Bressy, *Théorie de la contagion*, Paris, an XII, in-12, p. 55, qui admet, bien avant Galès, que la gale semble devoir son origine à des insectes. — Nous devons encore cette indication à notre confrère le docteur Saint-Lager.

ils sont tous restés fidèles aux doctrines de l'école, ou s'ils cherchent à s'en affranchir, c'est pour adopter, comme nous le verrons plus loin, des théories qui par leur singularité même devaient ouvrir leurs yeux à la vérité.

Peu après que la peste eut éclaté à Marseille, les médecins agrégés au collège de notre ville ayant eu avis que cette affection était certainement contagieuse, tinrent, selon leurs statuts, plusieurs assemblées pour conférer sur les moyens « de secourir leurs concitoyens si le Seigneur affligeait Lyon de cette funeste maladie ». Il fut déterminé, dans l'une de ces réunions, d'écrire à M. Chicoyneau, chancelier de l'Université de Montpellier, délégué par la cour auprès des pestiférés afin d'avoir son avis sur la nature de cette maladie. Ce fut M. de la Monière qui, en sa qualité de doyen de l'assemblée, fut chargé de rédiger la lettre. Dans sa réponse datée du 6 décembre et suivie elle-même d'un Recueil détaillé d'observations cliniques et anatomo-pathologiques, Chicoyneau et ses collègues

se montrèrent absolument contraires à toute doctrine contagioniste (1). Pour eux, sur ce point, la peste ne diffère pas des autres maladies populaires. Les causes ordinaires de ces affections sont parfaitement suffisantes à expliquer le développement de la peste sans qu'il soit besoin d'en invoquer d'un ordre surnaturel *(sic)*. Mais la supposition d'un levain étranger et contagieux est absolument inutile : or, comme cette cause est en quelque sorte plus *commune,* ses ravages sont pour cela plus étendus. Et comme corollaire en pratique, il n'y a rien de plus pernicieux « que de s'attacher à combattre et à repousser cette cause primitive, invisible, dont la connaissance est au-dessus de la portée de l'esprit humain ».

(1) Chicoyneau, Verny et Soulier. *Relation de la peste de Marseille*, déjà cité. Avertissements des deux parties et aussi lettre de M. Chicoyneau pour prouver que la maladie de Marseille n'est point communicable ; Lyon, chez Bruyset, in-12, *et Discours traduit du latin*, *prononcé pour l'ouverture des Écoles de médecine,* sur le même sujet ; Montpellier, 1723, in-8°.

Cependant, lorsqu'on en vint aux mesures sanitaires génénérales de désinfection, on ne fut pas peu surpris de voir ces médecins, si hardis à nier la contagion, devenir tout à coup timides jusqu'au scrupule, et paraître craindre que quelque étincelle contagieuse restée dans des hardes infectées ne vînt rallumer l'incendie. Ils préconisèrent les mesures les plus radicales que n'eût pas désavouées le partisan le plus convaincu de la contagion directe (1).

Nous retrouvons les mêmes contradictions entre les théories et la pratique dans le grand ouvrage relatif aux mêmes événements, qui fut rédigé et imprimé à Paris en 1744, par ordre du Roy. Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer pour plusieurs autres livres scientifiques de cette époque, celui-ci ne porte pas non plus de nom d'auteur. Cependant, le beau portrait de Chicoyneau dont il est orné, les citations élogieuses qui y sont faites de ce médecin,

(1) Relation anonyme déjà citée: Cologne, 1721, p. 434, 435.

dont les théories sur la contagion sont adoptées sans restriction, nous font penser que certainement il a été écrit sous l'inspiration directe ou tout au moins par un ami de l'illustre Chancelier.

Ce vaste recueil, que nous avons actuellement sous les yeux, ne renferme pas moins de 880 pages in-quarto, imprimées en petits caractères, et il sera toujours consulté comme une mine inépuisable par tous ceux qui auront à faire des recherches sur les grandes épidémies du siècle dernier.

Il est divisé lui-même en deux parties. Dans la première, nous trouvons un traité didactique et critique de la peste écrit dans l'esprit que l'on sait, puis la reproduction de tous les documents les plus importants, lettres ou dissertations publiés au jour le jour, à l'époque de l'épidémie, dans plusieurs villes du royaume. C'est là un véritable service rendu aux bibliographes, car ces diverses pièces sont devenues pour la plupart fort rares et il serait im-

possible de pouvoir toutes les réunir pour une étude d'ensemble (1).

Là, seulement, nous avons pu prendre connaissance des travaux de Deidier, professeur à la Faculté de Montpellier, qui, lors de la mission de 1720, s'était éloigné de ses collègues et avait publié séparément ses observations et ses expériences. Se basant exclusivement sur l'expérimenta-

(1) *Traité des causes, des accidens et de la cure de la peste*, avec un Recueil d'observations et un détail circonstancié des précautions qu'on a prises pour subvenir aux besoins des peuples affligés de cette maladie, ou pour la prévenir dans les lieux qui en sont menacés ; fait et imprimé par ordre du Roy, à Paris, chez Pierre-Jean Mariette, imprimeur-libraire, rue Saint-Jacques, aux Colonnes d'Hercule, avec approbation et privilège du Roy, MDCCXLIV, avec un portrait de Chicoyneau, d'après Le Sueur, gravé par J.-G. Will.

Comme il ne devait figurer dans ce recueil que les relations de témoins oculaires, les lettres et préfaces de Goiffon n'y sont point reproduites. Son nom n'y est prononcé qu'une seule fois et même inexactement (Goisffon) (page 196 de la 1re partie), à propos des observations de M. Bertrand, de Marseille, qu'il avait publiées, comme nous le savons, en entier, dans son premier ouvrage.

tion, Deidier avait admis que la peste ne pouvait être contagieuse que directement, de la même manière que la syphilis par l'inoculation des produits morbides. Il avait observé que les chiens qui se nourrissaient des détritus organiques ou de la chair des pestiférés n'étaient jamais atteints par la maladie, tandis que si l'on injectait dans leurs veines de la bile ou du pus de même provenance, ils succombaient plus ou moins rapidement, après avoir présenté tous les symptômes de la peste, voire même les bubons et les charbons caractéristiques de cette affection. Pour lui, toute la prophylaxie devait se borner à des soins de propreté, dans le but d'éviter la contagion immédiate. Ces belles théories ne l'empêchèrent pas non plus de se montrer, en matière de désinfection générale, aussi en contradiction avec lui-même que ses collègues.

La seconde partie de notre grand ouvrage est exclusivement consacrée aux règlements, décisions, instructions et arrêts royaux et consulaires destinés à prévenir l'inva-

sion du fléau, et à en limiter les ravages. On y voit la manière dont nos ancêtres s'y entendaient à combattre la contagion, en pratiquant la désinfection d'une manière très énergique, soit en soumettant les marchandises en quarantaine aux parfums et aux évents, soit en exigeant pour les étoffes une nouvelle teinture, soit même en imposant leur destruction par le feu (1).

Mais revenons maintenant à des contemporains moins connus, dont le témoignage nous est aussi précieux.

Dans sa dissertation sur la peste de Provence, Agnès (2) consacre quelques lignes à la doctrine des insectes. « Quelques auteurs, dit-il, croient que ce virus consiste en des insectes venimeux invisibles, engendrés dans des pourritures extraordinaires et auxquels les uns donnent des

(1) Nous croyons intéresser nos lecteurs lyonnais en reproduisant dans un appendice celles de ces mesures qui se rapportent particulièrement à notre ville.

(2) *Loc. cit.*. p. 11. Nous avons donné plus haut la description de cet ouvrage.

ailes et quantité de pieds crochus pour les rendre volatils et tenaces, et que d'autres disent être une espèce de vermine imperceptible, très légère, velue, et qui se colle et s'attache partout. Les uns pensent qu'ils agissent sur le sang simplement par leur grand nombre, ou par leurs mouvements très rapides ou très lents qui troublent le mouvement naturel de cette liqueur; ou en s'y ramassant en forme de pelotons, qui bouchent ses divers passages; ou en dévorant la partie huileuse, volatile et spiritueuse qui entretient sa douceur et sa fluidité; ou en l'infectant par un poison qu'ils y dégorgent, comme font la vipère, le scorpion, l'aspic, la tarentule, le chien enragé, etc., mais d'une manière très différente ».

Comme Pestalozzi, il préfère la théorie des levains inanimés qui « s'engendrent et se multiplient dans le sang, par la simple fermentation. Ce dernier sentiment est préférable à l'opinion des insectes, qui est plutôt curieuse que solide et nécessaire. »

Un médecin de la marine royale, Boyer

qui, dans son poste de l'arsenal à Toulon, assista à toutes les péripéties de la même épidémie, vint se déclarer à son tour, on ne sait trop pourquoi, l'adversaire de la contagion (1). Comme ses confrères de Montpellier, il croit que la peste se rattache à des causes locales et somatiques ; toutefois, il n'ose pas s'opposer au système des quarantaines. Esprit flottant et incertain, il eut bien vite fait bon marché de la théorie animée : « Quelques physiciens modernes, dit-il, fondés sur les préjugés de la communicabilité, ont voulu mettre au jour l'hypothèse des vers, prétendant que les atomes pestilentiels sont des insectes imperceptibles dont les corps velus s'accrochent aisément partout, qu'ils se multiplient à l'infini et qu'ils s'insinuent dans les pores de la peau pour s'y nourrir de la matière de la transpiration, et qu'en passant ensuite dans la masse du sang, ils la troublent et portent au cœur mille dards qui

(1) *Loc. cit.*, p. 9 et 12. Nous avons également donné plus haut le titre exact de cet ouvrage. *Réfutation*, etc.

le tuent. Ils ajoutent que les vers qui sont dans le vinaigre dévorent ceux-ci et c'est ce qui rend cette liqueur préservative..... Cette opinion ingénieuse donne quelque autorité à la communication et aux préservatifs : voilà tout le mérite que l'on peut lui attribuer (1).... Toutes les suppositions philosophiques, telles que les esprits, les insectes pestilentiels, etc., ne satisfont point les personnes raisonnables. Ces principes aériens ne se démontrent point et même ne sauraient être démontrés, *sed iterum atque iterum, hœc supponuntur, minimè verò demoustrantur ; imò neque valent demonstrari*. Ce sont les propres paroles de Mrs Chicoyneau et Verny dans leur réponse à Mr Fornès. »

Afin d'épargner à nos lecteurs des détails qui pourraient être fastidieux pour le plus grand nombre, nous nous contenterons de

(1) Allusion à l'action prophylactique et antipestilentielle des vinaigres de Barbette, Diemerbroeck, Natanael Hodges, Hemming et des quatre brigands de Toulouse (*vulgo* vinaigre des quatre voleurs) ; Manget, *Observ. loc. cit.*, p. 93 à 98.

rapporter, en dernier lieu, l'opinion d'un des médecins les plus illustres et à coup sûr du plus érudit du XVIIIe siècle, du savant Astruc, alors doyen de la Faculté de médecine de Montpellier, qui, après avoir éclairé d'un jour tout nouveau l'histoire encore confuse des maladies vénériennes, a consacré à celle de la peste deux volumes d'une lecture aussi intéressante que profitable (1). Dans ces deux petits livres qui eurent un immense retentissement, il n'est même pas question de la théorie parasitaire. Une telle omission ne doit pas, du reste, nous surprendre : car, ainsi que je l'ai fait remarquer plus haut, cette notion du parasitisme est demeurée en quelque sorte cantonnée dans notre ville. Cela s'explique d'autant mieux, qu'émise simplement comme une hypothèse plausible et presque sous le

(1) Astruc. *Dissertation sur l'origine des maladies épidémiques et principalement sur l'origine de la peste*, Montpellier, Jean Martel, MDCCXXI, et *Dissertation sur la contagion de la peste*, par le même. A Toulouse, Jean-Joseph Desclasson, MDCCXXIV.

voile de l'anonyme, dans un petit livre populaire, publié en prévision d'une invasion de la peste qui n'eut pas lieu et que son auteur lui-même n'avait jamais observée, elle ne dut pas se répandre au-delà de notre région.

D'une manière générale, nous trouvons dans Astruc une exposition très nette de toutes les connaissances que l'on avait alors sur la peste, depuis celle d'Athènes jusqu'à la présente épidémie de la Provence et du Gévaudan. Le savant professeur a très bien compris la part réciproque qui revient à l'agent extérieur et à l'organisme qu'il infecte. Mais sur la nature de cet agent, il n'ose se prononcer et se borne à dire qu'on est dans l'ignorance à ce sujet. Pour lui, c'est un venin, et il se garde bien de prononcer tout autre terme plus précis dont il faudrait justifier la valeur. Ce venin possède, en outre de ses propriétés toxiques, un principe à la fois corrosif et gangréneux, qui explique la formation si rapide des bubons et des charbons. Quelque opinion qu'on puisse

avoir au sujet d'une semblable réserve en ce qui concerne la cause première de la maladie qu'il décrit, on est surpris de le voir constamment comparer les effets de cet agent mystérieux à ceux que l'on observe journellement, aussi bien dans le règne végétal que dans le règne animal, et répéter à son tour plusieurs des comparaisons que nous avons signalées ci-dessus dans le livre de Goiffon. La peste, évidemment venue du Levant, s'implante parmi nous, mais ne peut y demeurer indéfiniment, les corpuscules pestilentiels finissant par se diluer à l'infini et disparaître dans l'atmosphère. Cette façon d'envisager les choses lui permet de rester, jusqu'à nouvel ordre, dans une prudente réserve et de nous parler encore d'atomes venant du centre de la terre ou formés par les révolutions cosmiques ou sidérales. Elle lui permet enfin d'admettre catégoriquement la doctrine de la contagion de la peste qui a lieu de la même façon que dans les autres maladies épidémiques, et dans celles où un contact plus direct paraît

nécessaire. Ce n'est encore là qu'une confirmation de ce que nous a dit le médecin lyonnais.

Ces opinions, sauf quelques variantes, sont celles de tous les auteurs contemporains, et certes la liste en serait longue à reproduire, puisqu'en 1756 on écrivait encore sur les événements de la Provence (1). La vraie nature de la peste demeure toujours impénétrable, et les faits de non contagion, dans des conditions en quelque sorte très favorables à son développement, ne font que jeter le trouble et l'incertitude parmi les médecins, le discrédit sur la valeur de leurs conseils en temps d'épidémie.

L'une des causes d'un semblable dé-

(1) *Histoire de la dernière peste de Marseille, Aix, Arles et Toulon*, avec plusieurs aventures arrivées pendant la contagion (par Martin), 1732, in-12, et *Relation de la peste* dont la ville de Toulon fut affligée en 1721, avec des observations instructives pour la postérité, par M. d'Antrechaus, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, premier consul de Toulon pendant la dite année. Paris, Estienne, MDCCLVI.

sarroi doit être attribuée à l'esprit de routine qui ne pouvait se détacher des traditions galéniques encore vivaces malgré les admirables découvertes des physiologistes du siècle précédent. Si, depuis lors, quelques-unes de ses théories avaient été reconnues fausses ou tout au moins incomplètes, pouvait-il en être de même pour la peste, que le médecin de Pergame avait décrite après l'avoir observée lui-même, tant en Orient qu'en Italie, alors qu'il accompagnait les empereurs Marc-Aurèle et Verus (1).

D'autre part, on est resté bien des siècles sans tenir suffisamment compte, dans l'espèce, des deux éléments contitutifs de toute affection contagieuse : d'un côté, l'agent morbide et extérieur qui crée sa spécificité; de l'autre, l'organisme récepteur dans le-

(1) Sans doute comme médecin particulier ou ami des princes, car, comme il nous le dit lui-même (*de Theriacâ*, c. XXII), il ne fut jamais honoré de la dignité d'archiâtre. R. Briau. *L'Archiâtrie Romaine ou la médecine officielle dans l'empire romain*, Paris, 1877, p. 24.

quel se réalise la maladie. Nous avons vu plus haut que Goiffon, par la puissance d'induction de son esprit, avait reconnu ce premier élément et nous en avait lumineusement précisé la nature, qu'Astruc lui aussi avait posé le problème, mais sans chercher à le résoudre ni à risquer une hypothèse.

Un autre contemporain, celui-là tout à fait inconnu, a cherché à pénétrer l'essence même de ce phénomène pathologique et à déterminer le mode d'action du principe extérieur sur le sang. A ce point de vue, il mérite d'être un instant tiré de l'oubli, bien qu'il n'ait rien préjugé de la nature véritable de l'agent morbide. Toutefois, ce travail d'analyse l'a conduit à une série de propositions fort justes sur les divers modes de contagion de la peste, qui donnaient lieu à cette époque à d'interminables discussions. Nous devons la connaissance de son livre à notre excellent maître, le Dr E. Chappet, médecin honoraire des hôpitaux, qui l'a trouvé dans une ancienne bibliothèque de famille

et a bien voulu nous le communiquer, ainsi que plusieurs autres ouvrages relatifs à la même épidémie.

Dans ce traité de la peste, publié également à Lyon et dédié au comte de Sales, lieutenant général du roi de Sardaigne et gouverneur de ses États, en deçà des monts, Gavet de Rumilly (1) consacre à l'étiologie de la maladie la plus grande partie de son ouvrage. Bien que parfois bizarres, les théories du médecin savoisien dénotent chez lui un véritable esprit d'observation, mis au service d'un ardent désir d'arriver à une solution rigoureuse. Nous

(1) *Traité de la peste ou conjectures physiques sur sa nature et ses causes*, par M. Gavet de Rumilly, docteur en médecine de l'Université d'Avignon ; à Lyon, chez les frères Bruiset, rue Mercière, au Soleil, MDCCXXII, avec approbation et privilège du Roy. On trouve intercalée à la page 58 une lettre de Deidier, professeur à l'Université de Montpellier, écrite de Marseille, où il avait été délégué avec Chicoyneau, Verny et Soulier, pour soigner les pestiférés. G. de Rumilly est aussi l'auteur d'un traité des fièvres, publié à Genève en 1700.

allons donc chercher à les résumer aussi succinctement que possible.

Laissant absolument de côté toute idée de fermentation, de levains ou ferments, qui, s'ils se multipliaient, comme le prétend l'école, auraient rapidement dépeuplé la terre, il croit que cette dernière elle-même est le réceptacle d'où s'échappent certains corpuscules minéraux qui déterminent l'éclosion de la peste. Mais, pour que cette éclosion ait lieu, il faut que l'organisme soit préparé, qu'il se trouve dans certaines dispositions qui permettent aux corpuscules pestilentiels de se mêler aux humeurs pour réaliser la maladie.

Aux citations de Willis qu'il nous donne, il est facile de reconnaître un adepte des théories iâtro-chimiques alors régnantes. Tout, dans l'organisme, dépend de sels qui se combinent et se désagrègent à tour de rôle. De ces diverses combinaisons dépend l'état de santé et de maladie et les divers tempéraments définis par les anciens. Le développement de la peste n'est qu'un phénomène de ce genre, une

sorte de combinaison à laquelle, faute de mieux, l'auteur donne tout simplement la dénomination de greffe. Le corpuscule minéral, premier agent de la peste, joue le rôle de *sauvageon*, et le sel prédominant dans le sang du sujet contaminé, celui de la *greffe* qui doit s'unir indissolublement à lui. Ainsi donc, le sel qui constitue le venin même de la peste provient de cette combinaison qui peut avoir lieu dans les deux conditions que nous allons indiquer plus bas.

Nous ne pouvons mieux faire ici que citer l'auteur en résumant. Nous savons, dit-il, par des expériences très certaines, que l'argent, le mercure, l'antimoine et le cuivre sont quatre minéraux qui ne sont point essentiellement vénéneux et qu'ils ne le deviennent que dès qu'ils ont été combinés avec des pointes acides qui leur ont servi en quelque sorte de greffe. Or, cela étant, pourquoi ne pas admettre qu'il y ait certains minéraux capables de devenir vénéneux dans nos corps par leur union avec les différents sels surabondants qu'ils

y trouvent, auxquels ils sont très disposés à se joindre, par la configuration de leurs parties, qui les rend également propres à s'unir à quelle espèce de sel superflu qu'ils y rencontrent, soit qu'il soit âcre ou acide ? Comme, d'ailleurs, le corpuscule minéral de la peste est poreux de sa nature, dès qu'il trouvera dans un sujet où il sera entré avec l'air une quantité exagérée de sels acides, il les recevra dans ses pores par intus-susception et formera par son union un saliniforme acide corrosif. S'il rencontre, au contraire, des sels âcres, il ne fera que s'y joindre par juxta-position et produira alors un saliniforme âcre corrosif. La prédominance de ces divers sels et la quantité du corpuscule extérieur introduit détermineront l'intensité même des phénomènes et la gravité de la maladie, suivant les sujets.

La semence de la peste, telle qu'on la suppose ici, n'est donc pas essentiellement vénéneuse, et si aucun de nos sels minéraux ne prédomine, ces corpuscules minéraux n'auront pas d'action. « Nous de-

« vons donc nous défier autant de nous-
« mêmes que de toutes les choses qui
« passent pour le plus empestées, puisque
« ces corpuscules entrant en nous désar-
« més, il n'y a que nous seuls qui leur
« fournissions les armes dont ils se servent
« pour nous détruire... L'homme porte en
« lui-même le principe de sa ruine, puis-
« que les corpuscules minéraux ne se-
« raient jamais vénéneux et corrosifs s'ils
« ne trouvaient dans son corps des sels
« surabondants propres à s'unir à eux et
« à former » ce terrible *corrosif salini-
forme* âcre ou acide, cause immédiate de
la peste.

Quant à ces corpuscules auxquels l'auteur fait jouer de la sorte un rôle si important, il n'est pas plus embarrassé d'en assigner l'origine que d'en admettre l'existence. « Toute la surface de la terre, dit-il, est poreuse comme celle de nos corps..., et comme il sort continuellement par les pores de nos corps une quantité considérable de corpuscules, laquelle compose la matière de l'insensible transpiration et des

sueurs, il sort de même continuellement des pores de la terre une quantité extraordinaire de corpuscules, laquelle forme la matière des vapeurs et des exhalaisons » (p. 70). Ainsi qu'on le voit par ces citations que nous avons rendues aussi courtes que possible, la théorie de l'auteur serait donc analogue à celle qu'on admet en chimie pour la formation des sels, telle qu'elle devait être établie soixante-dix ans plus tard par Lavoisier et son école.

Bien qu'absolument erronée dans le cas présent, elle mérite, néanmoins, d'être signalée, parce qu'elle nous montre fort bien la manière dont nos prédécesseurs cherchaient à se rendre compte de l'action des conditions extérieures dans la genèse des maladies infectieuses.

Quant à cet agent morbide lui-même, inventé par l'auteur, il a des propriétés si singulières de conservation et de reviviscence, puisqu'il peut être détruit par le seul effort des esprits animaux ou des principes sulfureux répandus dans l'air (1),

(1) Ici se place une remarque singulière de l'au-

qu'on serait bien tenté, il l'avoue lui-même, d'en faire une espèce de corps à part, dont on finira sans doute, avec le temps, par connaître les propriétés. Mais il est inutile « de multiplier les êtres sans nécessité et d'inventer une nouvelle espèce de corps inconnue à tous les hommes, pendant que nos sens, tout grossiers qu'ils sont, nous font déjà connaître, dans quelques opérations chimiques », comment

teur, et les faits qu'il signale l'eussent certainement mis sur la voie de la découverte véritable de l'agent pestilentiel, s'il n'avait pas été prévenu par des théories iâtro-chimiques plus spécieuses que véritablement déduites de la stricte observation des faits. Dans l'épidémie de peste qui régna en Savoie en l'année 1564, la ville d'Aix, de même que dans les précédentes, fut toujours préservée de la contagion. Il attribue cette immunité à l'action des vapeurs chaudes et sulfureuses sur ces corpuscules pestilentiels, dont elles entravent les combinaisons. Comme on le voit, de là à admettre une action parasiticide ou antiseptique, il y a une bien faible distance à franchir, mais Gavet de Rumilly ne peut admettre que l'hypothèse dont il fait plus loin si bon marché puisse avoir dans l'espèce la moindre apparence de vérité. *Ibid.*, 2e partie, p. 189.

certains corps. en se combinant entre eux, peuvent donner naissance à d'autres qui possèdent des propriétés absolument différentes. Malgré tout ce qu'elle a d'hypothétique, cette théorie explique parfaitement le mode de contagion de la peste et les prétendues difficultés qui embarrassent les auteurs. En cela elle se rapproche de celle des animalcules infiniment petits, si bien décrits par le médecin lyonnais.

Et pourtant notre auteur savoisien a bien soin de nous dire quelle répulsion lui inspire une semblable théorie, qu'il ne connaît du reste que par les « belles et savantes remarques dont M. Manget a enrichi le *Traité de la peste du Capucin charitable* (1) », très certainement antérieures

(1) *Traité de la peste recueillie des meilleurs auteurs anciens et modernes*, par M. Manget, médecin du roy de Prusse, 1722, t. I de l'éd. de Lyon, pages 52 et suivantes. *Le Capucin charitable enseignant la méthode pour remédier aux grandes misères que la peste a coutume de causer parmi les peuples, avec les remèdes propres à cette maladie*, par le père Maurice de Toulon, prêtre capucin, 2 t. in-12, 1722.

aux nouvelles réflexions dont nous venons de parler. Citant d'après lui l'opinion du père Kircher et celle d'un parent du chirurgien Ducros, qui crut pouvoir établir que la peste de Copenhague coïncidait avec une extrême pullulation d'insectes, il s'écrie, dans un langage tout à la fois lyrique et burlesque : « Quelle apparence que ces deux illustres curieux observateurs aient assez peu aimé la vie pour la risquer si évidemment, en examinant des choses qu'ils croyaient être infectées de la peste. d'aussi près qu'il le faut faire avec un microscope. Comme il n'est pas vraisemblable qu'ils aient trouvé le secret de fixer la grande volatilité de ces insectes, pendant le temps qu'ils ont employé à les considérer, qui est-ce qui aurait pu les empêcher de partir des choses infectées, que ces curieux regardaient de si près avec tant d'attention, pour s'introduire dans le corps de leurs observateurs ? » (P. 40 et 41). Ce dernier argument se passe de commentaires.

De tout ceci l'auteur conclut à des pré-

ceptes thérapeutiques fort sages et presque uniquement basés sur l'hygiène : une diététique ayant pour but l'équilibre des divers tempéraments et des remèdes destinés à modérer l'excès dans la production des sels qui se forment dans le sang. Quoique adversaire déclaré de la doctrine contagionniste, de même que les médecins de Montpellier, il préconise les fumigations et la désinfection sous toutes ses formes, voire même les quarantaines, par excès de précaution.

Ici nous bornerons ces recherches, ne voulant pas outrepasser les limites que nous nous sommes tracées au début de cette étude. Des nombreuses citations qu'on vient de lire, il est facile maintenant de tirer cette conclusion : que le médecin lyonnais avait parfaitement reconnu la nature animée des maladies infectieuses et zymotiques en général et de la peste en particulier.

Mais, pourra-t-on nous objecter, de tels rapprochements sont-ils bien légitimes dans l'espèce puisque le prétendu microbe

de la peste n'a été, jusqu'à présent, ni observé, ni cultivé! A cela nous répondrons d'abord, que dans l'argumentation de notre médecin lyonnais il ne s'agit pas seulement de la peste, mais bien de toutes les affections du même genre, qu'il a bien soin de réunir dans une synthèse féconde en leur adjoignant encore celles des bêtes à cornes, dont la nature microbienne est aujourd'hui la mieux démontrée. Nous avons même vu plus haut qu'il avait consacré à ces dernières une étude spéciale dont il nous a été malheureusement impossible de retrouver les conclusions.

Au reste, puisqu'ici la peste est seule en cause, nous pouvons dire, d'après nos lectures sur les nombreuses épidémies des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, que tout porte à croire que cette affection était bien aussi de nature microbienne; voire même qu'il n'y a plus de doute à avoir sur ce point. J'en trouve la meilleure démonstration dans l'histoire même de celle de Marseille et de la Provence pendant les années 1720 et 1721. Toutes les relations

qui en ont été données, et elles sont fort nombreuses, quelques-unes mêmes présentent tout le luxe de détails et la rigueur scientifique désirables, toutes, sans exception, nous offrent une ressemblance véritablement singulière avec celles des épidémies de choléra asiatique qui ont remplacé la peste à notre époque et dans les mêmes régions. C'est à tel point qu'on pourrait changer réciproquement les noms des deux maladies sans nuire à la vérité des tableaux, du moins en ce qui concerne leurs caractères généraux. Même origine orientale, même début dans les deux cas. Un vaisseau infecté arrive d'Égypte ou des Échelles du Levant en vue du port de Marseille. Les mesures de quarantaines sont mal prescrites ou imparfaitement exécutées. Des rapports illicites s'établissent entre la ville et l'équipage justement suspect. Deux ou trois cas isolés de peste ne tardent pas à être signalés. Puis il s'établit une sorte de période d'incubation pendant laquelle la cause matérielle du fléau se multiplie mystérieusement dans l'air, la terre ou les eaux

et ensuite on le voit éclater avec fureur sur tous les points à la fois. C'est en suivant la même marche qu'il envahit les localités voisines et s'étend à d'autres villes. En ce qui concerne notre cité, lors de la grande épidémie de 1628, on avait vu la peste se déclarer presqu'en même temps du quartier de Saint-Nizier à celui de Saint-Georges peu de temps après la mort d'un soldat polonais de passage, décédé à Vaux-en-Velin, dont la défroque avait été imprudemment apportée et vendue dans l'intérieur de la ville (Grillot et Pestalozzi).

Nous ajouterons que si l'on suit sur la carte le mode de propagation du choléra, en 1884, dans les diverses localités de l'Ardèche, tel qu'il a été décrit avec tant de soin par notre collègue le docteur Bouveret (1), on est immédiatement frappé de son extrême ressemblance avec celui de la peste dans la Provence et le Gévaudan à

(1) *Études étiologiques sur les foyers cholériques de l'Ardèche*, par le docteur Bouveret, professeur agrégé, médecin des hôpitaux. — Lyon, 1885 (avec cartes et tracés).

l'époque qui nous occupe. Nous devons dire cependant qu'aucun des auteurs que nous avons consultés ne paraît admettre pour la peste la possibilité d'une contamination par les eaux. Toutes les descriptions tant anciennes que modernes semblent d'ailleurs prouver que c'est par l'air et à petite distance qu'a lieu la dissémination des germes.

A cette seule exception près, dans l'étiologie générale, il demeure évident que ces deux maladies affectent entre elles les plus grands rapports dans la manière dont elles se propagent et que, par conséquent, il est parfaitement rationnel de les attribuer toutes deux à une cause du même genre, à un microbe, puisque cette origine est aujourd'hui définitivement reconnue et admise pour l'une d'elles.

Il serait assurément désirable que la nature de la peste nous fût connue, mais il est fort probable que cette terrible maladie aura disparu de la surface du globe avant qu'on soit arrivé à cette démonstration. A l'issue de la guerre russo-turque, on la vit réapparaître dans les armées du

Caucase, puis sur le Volga, et l'Europe centrale comme au moyen-âge put se croire un instant menacée. Grâce aux mesures énergiques des gouvernements moscovite, austro-hongrois et allemand, le mal fut rapidement circonscrit et l'épidémie de Vetlianka ne fut qu'une alerte de quelques semaines promptement apaisée. Toutefois, les autorités militantes crurent devoir sévèrement interdire tout transport d'objets contaminés, de pièces anatomiques ou de liquides ensemencés. On ne put donc étudier à fond l'étiologie de la maladie et tout porte à croire qu'une nouvelle occasion d'en avoir la possibilité ne se représentera pas de longtemps, peut-être même jamais.

Si un médecin français, l'illustre Clot-Bey, a, dans le commencement de ce siècle, délivré l'Europe des incursions de la peste en détruisant son foyer séculaire dans le delta du Nil, il semble réservé à un autre compatriote non moins dévoué à la cause de l'humanité souffrante, au docteur Tholozan, médecin du roi de Perse, d'en obtenir enfin la disparition dans les plaines de l'Asie-Moyenne, son véritable berceau.

En résumé, nous croyons pouvoir affirmer aujourd'hui que les recherches historiques, aussi bien que les résultats bien acquis de la science contemporaine, permettent d'arriver à cette conclusion, que les grandes épidémies qui ont décimé et déciment encore le genre humain ont toutes une origine analogue.

Elle ne peut être attribuée ni à un poison subtil transporté par les airs, comme le voulaient les anciens, ni à une modification physique des milieux qui nous entourent ou à une altération spontanée de nos tissus, mais bien à une cause absolument étrangère à nous, à des corps organisés et infiniment petits, tenant le milieu entre les animaux et les plantes, sortes d'organites indépendants auxquels on a donné le nom de microbes.

Cette notion, qui domine aujourd'hui toute la médecine et réserve à notre époque les plus émouvantes surprises, est bien, cette fois, la réalisation du vieil adage :

In minimis tota latet natura.

APPENDICE

I

Dès que la peste eut fait son apparition à Marseille, plusieurs Parlements alarmés de ses ravages et notamment ceux de Toulouse, de Dijon et de Besançon, ainsi que le conseil souverain de Roussillon, « publièrent des défenses sévères qui interdisaient les communications et le commerce qui font subsister les provinces par les biens qu'elles se prêtent mutuellement ».

« Tous ces arrêts furent annulés par l'arrêt que donna le conseil d'Etat le quatorzième septembre (1720). Il n'y eut depuis qu'une même loi observée partout. On se contenta seulement de donner des éclaircissements, et le conseil de santé fut toujours consulté.....

Il parut ensuite divers règlements. Le premier fut une ordonnance du Bureau de Santé de Lyon, sur les nouvelles mesures qu'il fallait prendre pour prévenir la communication du mal contagieux. Cette ordonnance est du 9 octobre 1720. Ensuite parut le règlement de la ville de Grenoble, lequel

est extrêmement long. Les précautions générales sont les mêmes que celles qui sont détaillées dans les arrêts que nous avons rapportés, et les précautions particulières dépendent de la situation du lieu.

Le 15 novembre, parut une ordonnance de M. le maréchal de Villeroy : 1° Il y est ordonné à tous les étrangers et mandians (*sic*) de sortir de Lyon, et aux commis de porte de ne laisser entrer aucuns étrangers, ni forains, sans le consentement des notables qui sont établis aux dites portes ; 2° On règle l'établissement des barrières, pour les chemins, pour les avenues des faubourgs, et autres villes du Gouvernement. On veut que tous les chemins détournés soient fermés, et qu'à chaque barrière il soit planté des poteaux avec des inscriptions instructives ; 3° On fixe l'ouverture des portes à sept heures du matin, et on enjoint de les fermer à cinq heures du soir, de même que pendant le temps du repas, c'est-à-dire, depuis midi jusqu'à deux heures ; 4° Il est défendu aux bateliers de passer des étrangers sans les amener aux portes ; on les oblige d'enchaîner tous leurs bateaux le soir avant cinq heures, et de les laisser attachés jusqu'au lendemain à sept heures. On ajoute que les bateliers et les voituriers qui conduiront dans la ville des bateaux, en descendant, ou en remontant sur le Rhône, les feront remonter entre les deux ponts qui vont sur la rivière de Saône ; 5° On exige la déclaration des étoffes reçues de Marseille ou de la foire de Beaucaire, depuis le 1er juillet 1720 : 6° On deffend de s'assembler dans les rues, ou places publiques, au-delà de quatre, et les man-

dians obligés de se retirer avant le soleil couché ; 7° Les particuliers sont tenus de faire provision de bled jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste 1721, et de déclarer la quantité précise de leurs provisions ; 8° Les marchands de bled et les boulangers doivent se fournir pour huit mois du bled ou de la farine, qu'ils étaient obligés d'avoir pour le service du public ; 9° Les marchands et les maîtres de toutes les professions déclareront le nombre d'ouvriers qu'ils s'engagent d'entretenir jusqu'à la Saint-Jean. On donnera aussi le nombre exact des enfants et des domestiques.

Voilà les règlements qui ont paru au sujet de la peste. On n'a pas jugé à propos de les rapporter en entier ; comme ils ne sont que des règles particulières destinées à certains lieux, on a cru qu'il suffisait d'en donner un extrait où l'on renfermât les principaux chefs des défenses ou des ordonnances, etc. »

Traité des causes des accidents et de la cure de la peste ; Paris, MDCCXLIV, IIe partie, pages 13 et 14.

On réimprima aussi, à cette époque, à Lyon 1720 et 1721, les avis et ordres publics pour les épidémies de 1628 et 1664.

Dans l'exemplaire que nous avons sous les yeux : *Avis salutaire contre la maladie épidémique et pestilentielle qui régnait*

dans la ville de Lyon en l'année 1628, dressé à la requête de Messieurs les Commissaires pour la santé de ce tems-là. Par les docteurs médecins dont le Collège était pour lors composé. Imprimé pour lors par Claude Cayne, 1628, et réimprimé à Lyon chez Louis Servant, rüe Mercière, à la Couronne d'Épines, MDCCXXI avec permission et approbations, il est dit formellement que la peste n'a point pour origine une corruption de l'air, « émanée d'une funeste constellation céleste », ce qui « répugne aux dispositions présentes qui sont connues et exposées à la vue d'un chacun ». Elle dépend vraisemblablement des émanations infectes des corps en putréfaction.

II

Nous avons dit que le choléra et la peste avaient pour caractère commun de ne jamais se communiquer autrement que par l'intermédiaire d'un être humain. Nous

croyons intéressant de reproduire à ce sujet le document suivant qui, par sa précision, se passe de tout commentaire :

Henri-François Xavier de Belsunce de Castelmoron, par la Providence divine et la grâce du Saint-siège apostolique, évêque de Marseille, abbé de l'abbaye royale de Saint-Arnoul de Mets et de celle de Notre-Dame-des-Chambons, conseiller du roi en tous ses conseils, certifions et attestons à tous ceux qu'il appartiendra, que pendant la désolation de Marseille en 1720 et 1721, la peste n'a point pénétré dans les communautés religieuses, qui n'ont eu aucune communication avec les personnes du dehors, et qui ont usé des précautions nécessaires pour s'en garantir et que la communication ne fut plus à craindre dans cette ville en 1722, par les soins que l'on eut de renfermer exactement tous les malades dans l'hôpital de la Charité, dès lors qu'il y en avait quelqu'un. Donné à Marseille, dans notre palais épiscopal, le quinzième jour du mois de décembre de l'année 1742.

† Henry, évêque de Marseille,
par Monseigneur,
Boyer, prêtre, secrétaire.

Traité des causes des accidents et de la cure de la peste (Ire partie, p. 150.)

III

Ce travail était déjà sous presse quand notre ancien camarade, M. Eugène Allut, qui descend de Goiffon par les femmes, nous apprit qu'on conservait dans sa famille un beau portrait de cet illustre médecin. Il nous a remis en outre un jeton consulaire en argent, aux armoiries de son ancêtre. Dans ses remarquables *Recherches sur les jetons consulaires de la ville de Lyon,* Paris et Lyon MDCCCLXXXIII, page 47, M. le docteur E. Poncet a donné la description de cette pièce ; mais comme elle ne figure pas dans les planches qui accompagnent son ouvrage, nous avons pensé intéresser nos lecteurs en en donnant la reproduction.



Jeton consulaire de J. B. Goiffon.

[illegible]